

L'année 2008 a été très largement marquée par le repositionnement de TONNA dans un nouvel environnement industriel, commercial et financier.

L'intégration de TONNA ELECTRONIQUE au sein du Groupe FINANCIERE PONTOISE offre, grâce à ses entités industrielles mécaniques que sont PSI, AFT et UTEM, de nouvelles opportunités techniques et commerciales.

L'heure est maintenant à la reconquête. Dans un environnement économique actuel particulièrement difficile, notre société continue de dérouler son plan d'actions basé sur trois axes principaux : l'habitation individuelle, les logements collectifs et les réseaux.

La progression de notre chiffre d'affaires, atteignant plus de 50 % sur nos nouvelles gammes individuelles, confirme le retour de TONNA sur ces marchés.

Notre démarche commerciale, avec notamment les réunions clients en région, le « Road Show » organisé dans sept villes de France et notre présence sur les différents salons professionnels, met clairement en évidence notre capacité à mobiliser et à répondre aux besoins des installateurs et revendeurs.

Les marchés du Collectif (TV et Sécurité) ainsi que les affaires réseaux sont nettement plus concernés et touchés par la crise économique actuelle. La stabilité de notre chiffre d'affaires dans ces domaines montre très clairement le renforcement de nos positions commerciales. Les succès commerciaux acquis à l'Export, dans des domaines très techniques et spécifiques, témoignent du savoir-faire de TONNA ELECTRONIQUE.

Durant toute l'année 2009 et malgré la très grande frilosité actuelle des donneurs d'ordre, nous devons continuer à développer, proposer et vendre nos produits ainsi que nos solutions les plus techniques afin que TONNA redevienne un acteur incontournable du marché de la réception TV, du portier d'immeuble et du contrôle d'accès.

Innovation, travail et pugnacité demeurent les moteurs pour l'année 2009.

Bruno PROUST

## Attestation du responsable des informations

\*Responsable des informations

Monsieur Bruno PROUST, Président et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE (ci-après la société)

\*Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruno PROUST

## Rapport de gestion

• Bilan des activités de l'exercice	p 4
• Commercial	p 6
• Production	p 7
• Logistique	p 7
• Recherche et Développement	p 7
• Social	p 7
• Informations sociales et environnementales	p 7
• Dépenses non déductibles fiscalement	p 9
• Perspectives	p 9
• Présentation des résultats du Groupe	p 10
• Présentation du bilan du Groupe	p 11
• Indicateurs de performance et de risques	p 11
• Événements post-clôture	p 12
• L'information de l'actionnaire	p 12

## Annexes au rapport de gestion

• Mandats, fonctions et rémunération des mandataires sociaux	p 14
• Tableau des résultats des cinq derniers exercices	p 16

<b>Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne</b>	p 17
--	------

## Comptes consolidés 2008

• Bilan au 31 décembre 2008	p 21
• Compte de résultat 2008	p 22
• Tableau de variation des capitaux propres	p 23
• Tableau de flux de trésorerie	p 24

## Annexe aux comptes consolidés 2008

• Faits significatifs de l'exercice	p 25
• Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation, aux méthodes et règles d'évaluation et de présentation	p 27
• Notes relatives au bilan	p 31
• Notes relatives au compte de résultat	p 38
• Identification des instruments financiers par classe	p 42
• Facteurs de risques	p 42
• Informations sectorielles	p 44
• Autres informations	p 44

## Comptes sociaux 2008

• Bilan au 31 décembre 2008	p 47
• Compte de résultat 2008	p 49

## Annexe aux comptes sociaux 2008

• Présentation de l'activité	p 50
• Faits significatifs	p 50
• Règles et méthodes comptables	p 53
• Notes sur le bilan	p 55
• Notes sur le compte de résultat	p 63
• Facteurs de risques	p 64
• Autres éléments	p 66

<b>Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>	p 68
---	------

<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b>	p 70
--	------

<b>Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration</b>	p 72
---	------

<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</b>	p 73
--	------

<b>Ordre du jour et projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires</b>	p 75
---	------

## Bilan des activités de l'exercice

A l'issue d'une période d'observation de près de 18 mois, le Tribunal de Commerce de REIMS a, par jugement du 15 mai 2008, arrêté le plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE, soutenu par la société FINANCIERE PONTOISE, holding d'un groupe industriel et commercial aubois spécialisé dans la fabrication d'antennes terrestres et satellitaires, et de leurs accessoires, et la distribution Grand Public de ces équipements.

A cette même date, le Conseil d'Administration de la société TONNA ELECTRONIQUE a procédé à une réorganisation des pouvoirs au sein de la société. Après avoir été coopté administrateur, Monsieur Bruno PROUST, Président de la société FINANCIERE PONTOISE, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société (Monsieur Patrice PETIT devenant Directeur Général Délégué).

La société FINANCIERE PONTOISE a ainsi procédé le 25 juillet 2008 à l'acquisition de la majorité du capital de la société FINANCIERE TONNA, détenant 64,21 % du capital de la société TONNA ELECTRONIQUE, franchissant à la hausse, à titre indirect, les seuils de 50 % en capital et des 2/3 en droits de vote.

Le nouvel ensemble constitué par le rapprochement des groupes FINANCIERE PONTOISE et TONNA ELECTRONIQUE assure une présence sur la totalité du marché de la réception TV, depuis la télévision individuelle jusqu'aux réseaux câblés, avec comme axe privilégié le développement de nouveaux produits destiné à renforcer l'offre TONNA :

- les usines du groupe FINANCIERE PONTOISE offrent une capacité de développement de produits mécaniques ;
- la gamme "Individuel" développée par le groupe FINANCIERE PONTOISE complète le catalogue TONNA ;
- le groupe FINANCIERE PONTOISE apporte son savoir-faire en terme de sourcing avec une première démarche visant à compléter la gamme "Portier / Sécurité" à destination de l'habitat individuel et du petit collectif.

## Présentation du plan de continuation

Les engagements financiers pris par la société FINANCIERE PONTOISE prévoient :

- des apports en numéraire au moyen de concours bancaires pour un montant de 1 540 K€, destinés à être apportés en compte courant à la société TONNA ELECTRONIQUE ; ces apports devant être complétés d'apports de personnes physiques et morales pour 400 K€ ;
- des lignes de crédits documentaires dans la limite d'un plafond de 1 360 K€ utilisable en fonction des besoins d'achats de la société TONNA ELECTRONIQUE en Asie.

Au 31 décembre 2008, les apports en numéraire faits à la société FINANCIERE TONNA s'élevaient à 1 545 K€. A cette même date, la société TONNA ELECTRONIQUE avait bénéficié de 690 K€ de lignes de crédits documentaires (via la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES, filiale de FINANCIERE PONTOISE). Au 23 avril 2009, date d'arrêtés des comptes, ces montants ressortent respectivement à 1 695 K€ et 1 394 K€.

Les engagements financiers pris par la société FINANCIERE PONTOISE devaient s'accompagner d'une recapitalisation de la société TONNA ELECTRONIQUE comprenant :

- une réduction du capital par diminution de la valeur nominale de l'action TONNA ELECTRONIQUE de 16 euros à 1 euro afin d'apurer partie des pertes à hauteur de 6 746 655 euros ;
- une augmentation de capital de 1 200 000 euros réservée à la société FINANCIERE TONNA ainsi qu'une émission gratuite simultanée de 2 887 110 bons de souscription d'actions autonomes, attribués avec maintien du droit préférentiel de souscription, donnant droit à l'attribution de 7 bons pour 4 actions anciennes, destinée à compenser la dilution des actionnaires minoritaires, à laquelle la société FINANCIERE TONNA s'était engagée à renoncer.

Dans cette perspective, la société FINANCIERE PONTOISE avait sollicité auprès de l'Autorité des Marchés Financiers l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique, ce qui lui a été accordé par le collège de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2008 (cf. Avis AMF n° 208C05238 du 19 mars 2008).

L'Autorité des Marchés Financiers a par ailleurs apposé le 23 février 2009 le visa n° 09-045 sur le prospectus mis à la disposition du public à l'occasion des opérations envisagées sur le capital.

A la date d'établissement du présent rapport, les projets de résolutions proposés au vote des actionnaires n'ont pas pu être adoptés, la société FINANCIERE PONTOISE ayant cependant respecté son engagement de versement des 1 200 000 euros susvisés.

En effet, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le quorum requis par la loi pour le vote de la résolution principale relative à l'augmentation de capital réservée n'était pas réuni, obligeant l'assemblée à décider son ajournement à raison du caractère accessoire des autres résolutions.

A l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie sur seconde convocation, le 27 mars dernier, la société FINANCIERE TONNA ne pouvant, conformément à la loi, voter la quatrième résolution relative à l'augmentation de capital de 1 200 000 euros réservée à son profit, et la majorité requise pour le vote de cette résolution n'ayant pas été réunie du fait de l'abstention de l'actionnaire minoritaire HF Company détenant 8 % du capital et de l'absence de votes en nombre suffisant permettant de compenser cette abstention, les autres résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée, induites par ou la conséquence de la résolution principale susvisée, ont été écartées.

Aux termes du jugement du 15 mai 2008, le Tribunal de Commerce de REIMS a fixé à 10 ans la durée du plan de continuation et au 15 mai 2009 la première échéance du plan pour les créanciers n'ayant pas accepté de conditions spécifiques de règlement, étant précisé par ailleurs que la société a obtenu de régler en 24 mensualités à compter de la date du jugement la créance super privilégiée de l'Assurance en Garantie des Salaires principalement née des sommes avancées au début de la période d'observation et lors de l'arrêt du plan au titre des indemnités de rupture versées au personnel licencié.

En effet, le Tribunal de Commerce, prenant acte de l'évolution difficile des derniers mois précédant l'arrêt du plan, a autorisé le licenciement économique de 8 personnes. Le coût social de cette restructuration, d'un montant de 195 K€, a été intégralement pris en charge dans les comptes de l'exercice 2008.

## Modalités d'apurement des créances admises au passif

Pour les créanciers n'ayant pas accepté de conditions spécifiques de règlement :

15/05/09	15/05/10	15/05/11	15/05/12	15/05/13
5 %	5 %	5 %	5 %	10 %
15/05/14	15/05/15	15/05/16	15/05/17	15/05/18
10 %	15 %	15 %	15 %	15 %

Pour les créanciers ayant accepté des conditions spécifiques de règlement :

*Créanciers des comités Fournisseurs et Etablissements de crédit :*

Comité des Fournisseurs :

- Paiement de 10 % du montant de la créance dans les douze mois suivant l'arrêt du plan et la réalisation des immeubles de REIMS et MONDELANGE (pour mémoire, la réalisation de l'immeuble de MONDELANGE est intervenue en Mai 2007 et la cession de l'immeuble de REIMS, initialement prévue la première année d'exécution du plan, n'interviendra qu'en cas de besoin) ;
- Abandon de 60 % du montant de la créance ;
- Affectation du solde de 30 % en autres créances portant intérêts, remboursables après la durée d'exécution du plan arrêté par le Tribunal.

Comité des Etablissements de crédit :

- Paiement de 10 % du montant de la créance dans les douze mois suivant l'arrêt du plan et la réalisation des immeubles de REIMS et MONDELANGE contre abandon du solde.

*Créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance :*

- Paiement en 3 échéances fixées au 15/08/08, 15/05/09 et 15/05/10.

## Echéancier auprès de la SCP DARGENT (en coût historique en K€ et hors intérêts in fine)

Echéance du 15/08/08	186
Echéance du 15/05/09	497
Echéance du 15/05/10	407
Echéance du 15/05/11	133
Echéance du 15/05/12	133
Echéance du 15/05/13	266
Echéance du 15/05/14	266
Echéance du 15/05/15	399
Echéance du 15/05/16	399
Echéance du 15/05/17	399
Echéance du 15/05/18	670

L'échéance du 15 août 2008, représentant la première des trois échéances à verser aux créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance, a été réglée pour un montant de 186 K€.

L'échéance du 15 mai 2009 comprenant le premier dividende aux créanciers n'ayant pas accepté de conditions spécifiques de règlement, l'échéance de 10 % aux créanciers des comités et la seconde échéance aux créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance, a été réglée pour un montant de 497 K€.

## Commercial

Avec près d'un premier semestre maintenu en période d'observation, suite à l'arrêt tardif par le tribunal du plan de continuation, et un redémarrage plus lent qu'escompté du fait notamment de procédures d'achats encore contraignantes ayant impacté le taux de service, l'activité commerciale 2008 ressort globalement en baisse de 4,94 % par rapport à 2007, avec un chiffre d'affaires de 14 664 K€ contre 15 426 K€ pour l'exercice précédent.

Il est précisé que l'évolution du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2008 et 2<sup>ème</sup> semestre 2008 ressort respectivement à - 10 % et + 1 %, et rappelé que la baisse du chiffre d'affaires de l'exercice 2007 par rapport à 2006,

consécutive à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, avait été de 30 %.

## Télévision Individuelle

Le taux de service (% des commandes honorées de manière complète dans les délais de livraison habituels) non satisfaisant au premier semestre a particulièrement pesé sur les familles de la Télévision Individuelle (TVI) où la défection de la clientèle, plus volatile au sein de ce métier, s'est faite sentir.

Au global, la Télévision Individuelle enregistre une baisse de 16 % sur l'année mais une progression de 25 % sur le dernier quadrimestre liée, d'une part, à l'amélioration du taux de service qui ressort désormais quasi normal et, d'autre part, au redéploiement de la gamme TV Individuel avec une offre produits plus étoffée (réalisation d'un nouveau catalogue).

En particulier, l'activité TVI Terrestre enregistre sur cette période une progression de près de 25 %, résultat de la reprise des ventes des adaptateurs TNT (Télévision Numérique Terrestre) qui ont pu être à nouveau approvisionnés.

Bien qu'en nette progression par rapport à l'exercice précédent (+ 27 %), l'activité TVI Satellite n'a malheureusement pas profité sur l'exercice du développement lié à l'offre TNT SAT, faute d'avoir pu faire homologuer un produit avant la fin de l'exercice.

## Collectif - Portier/Sécurité

Le chiffre d'affaires de l'activité Collectif TV a encore baissé par rapport à l'exercice précédent (- 13 %). La situation de TONNA a perturbé les donneurs d'ordres qui, de surcroît, se sont vus proposer une offre produits pas totalement adaptée.

La remise en confiance des opérateurs sur cette activité - soucieux de pérenniser leurs investissements - nécessitera un délai plus long et passera par une refonte complète de la gamme, avec, prochainement, le lancement d'une nouvelle gamme de stations de tête de réseau pour le traitement des signaux numériques (Intégral 3 et 4).

L'activité Portier/Sécurité est restée stable grâce au soutien de ses principaux fournisseurs ACET et COGELEC qui a permis le maintien d'un taux de service satisfaisant.

## Réseaux

L'activité TV Réseaux (Réseaux Câblés Urbains) a progressé (+ 28 %), témoignant de la confiance conservée auprès des grands donneurs d'ordres, liée à un savoir-faire reconnu de longue date. Les principales réalisations ont porté sur l'équipement numérique de têtes de réseaux de réseaux secondaires et l'équipement optique du réseau de la ville de REIMS.

L'activité Réseaux tertiaires (Réseaux Câblés Institutionnels) a vu le développement au dernier trimestre de la gamme VISIMEDIA (TV sur IP), notamment à l'Export avec l'obtention en Belgique d'un marché pour l'équipement TV de bateaux de dragage de l'un des principaux armateurs mondiaux (644 K€ en carnet de commande au 31/12/2008).

## Production

Il est rappelé que conformément à la décision d'externaliser la fabrication (fabrication des cartes électroniques sous-traitée auprès de trois sous-traitants principaux), seules les fonctions d'intégration et de tests ont été conservées à l'usine de MONDELANGE.

Le site a été entièrement réorganisé suite à la libération des locaux vendus et au transfert de la logistique.

## Logistique

Dans un souci de rationalisation des flux et des coûts de transport et de manutention, la logistique a été transférée de MONDELANGE à NOGENT-SUR-SEINE (10), à proximité de la logistique de la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES, principal fournisseur de TONNA pour les gammes TV Individuel.

## Recherche et développement

Les travaux du personnel dédié ont porté sur :

- la définition d'une nouvelle gamme de stations de tête de réseau pour le traitement des signaux numériques (Intégral 3 et 4) ;
- la définition d'un modulateur QPSK/COFDM pour la réception des programmes satellites sur les téléviseurs équipés de la TNT ;
- le contrôle d'accès des signaux DVB.

## Social

Il est rappelé qu'une nouvelle réduction d'effectif est intervenue dans le cadre du plan de redressement touchant 8 personnes au bénéfice desquelles les mesures sociales d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi mené en 2007 ont pu être reconduites avec l'aide des pouvoirs publics.

Un accord d'entreprise a été conclu le 23 décembre 2008 visant à augmenter le temps de travail par l'élévation de l'horaire collectif hebdomadaire de 35 à 39 heures du personnel non forfaité moyennant le paiement de 4 heures supplémentaires et le rachat des jours de repos au titre de la réduction d'horaire du personnel forfaité.

## Informations sociales et environnementales

En application du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations sociales (R 225-104) et environnementales (R 225-105) suivantes :

### Informations sociales

#### 1. Effectif

Effectif de l'entreprise : 75

Nombre d'embauches : 7, dont :

1 contrat de travail à durée indéterminée :  
- 1 ingénieur commercial régional

6 contrats de travail transférés :  
- 5 ingénieurs commerciaux régionaux  
- 1 technico-commercial

Recours à 9 contrats de travail à durée déterminée :  
- 1 technicien labo (CDD vacances)  
- 3 agents de fabrication (CDD vacances)  
- 1 assistante export (CDD vacances)  
- 1 informaticien junior (CDD vacances)  
- 1 technicien développement soft (CDD vacances)  
- 1 assistante export  
- 1 apprenti électro-technique

# Rapport de gestion

Nombre de départs et motifs : 11, dont :

- 1 rupture conventionnelle
- 2 démissions
- 8 licenciements pour motif économique

Nombre de missions intérimaires : 7

Nombre d'heures supplémentaires effectuées : 269,67 heures

## 2. Organisation du temps de travail

### 2.1. Durée du travail :

Fixée pour les cadres et assimilés relevant d'un forfait annuel exprimé en jours travaillés à :

- 218 jours pour le personnel relevant des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ;
- 216 jours pour le personnel relevant de l'établissement de MONDELANGE.

Fixée pour les autres salariés à 35 heures en moyenne sur l'année avec :

- un horaire hebdomadaire de travail de 39 heures et annuel de 1 607 heures pour le personnel relevant des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ;
- un horaire hebdomadaire de travail de 38,75 heures et annuel de 1 593 heures pour le personnel relevant de l'établissement de MONDELANGE.

### 2.2. Application de la réduction du temps de travail :

S'effectue sous forme de jours de repos sur l'année :

- 9 jours pour le personnel relevant du régime du forfait en jours sur l'année (cadres et assimilés) des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ; 10 jours pour le personnel forfaité de l'établissement de MONDELANGE ;
- 22 jours pour les autres salariés des établissements de REIMS & VITRY-SUR-SEINE ; 23 jours pour les autres salariés de l'établissement de MONDELANGE.

### 2.3. Nombre de contrats de travail à temps partiel : 4

## 3 - Rémunérations

Montant des salaires et traitements versés au cours de l'exercice : 2 707 483 euros.

Montant des charges sociales afférentes : 1 239 471 euros, soit un taux de charges moyen de 45,78 %

Politique salariale :

Les partenaires sociaux ont limité leurs discussions sur 2008 à la question de l'organisation du temps de travail, considérée comme essentielle dans le contexte du redressement de l'entreprise et de la nécessaire reconquête du chiffre d'affaires. La question de la politique salariale sera abordée dans le cadre de la prochaine négociation annuelle obligatoire.

Egalité professionnelle Hommes / Femmes :

NIVEAUX*	SALAIRES DE BASE MENSUELS BRUTS MOYENS (en euros)	
	HOMMES	FEMMES
I	1 321	-
II	1 253	1 326
III	1 658	1 515
IV	1 632	1 829
V - Echelon 1	2 026	1 930
V - Echelon 2	2 152	2 088
V - Echelon 3	2 348	2 031
Cadres P2	2 630	3 033
Cadres P3	4 560	-

\* suivant classification des emplois dans la Métallurgie

## 4. Relations sociales

Nombre total de réunions des comités d'établissement : établissement de REIMS : 6 (dont 4 réunions extraordinaires) ; établissement de MONDELANGE : 7 (dont 3 réunions extraordinaires).

Nombre total de réunions du comité central d'entreprise : 3 (réunions extraordinaires).

Dans le contexte perturbé de la sortie de la période d'observation et de l'élaboration du plan de redressement, les partenaires sociaux ont repoussé au prochain exercice la négociation annuelle obligatoire, laquelle a été entreprise au moment de l'établissement du présent rapport.



## 5. Conditions d'hygiène et de sécurité

Les plans d'évaluation des risques professionnels des établissements de REIMS et MONDELANGE restent à revoir pour tenir compte notamment des modifications intervenues dans la situation des locaux de REIMS et MONDELANGE.

## 6. Formation

Les dépenses de formation imputables engagées au titre du plan de formation s'élèvent à 40 580 euros.

11 actions ont été réalisées à ce titre au bénéfice de 15 collaborateurs.

## 7. Travailleurs handicapés

La société emploie 5 travailleurs handicapés.

Remplissant son obligation d'emploi de travailleurs handicapés, la société ne verse pas de contribution à l'Agefiph.

## 8. Oeuvres sociales

La subvention allouée aux comités des établissements de REIMS et MONDELANGE pour les activités sociales et culturelles est de 0,3 % de la masse salariale de l'établissement concerné ; à cette subvention s'ajoute une contribution aux cadeaux de fin d'année de 30,49 euros par personne calculée sur l'effectif moyen, soit une dotation totale pour l'exercice de 9 926 euros.

## 9. Sous-traitance

Les achats d'études et de sous-traitance s'élèvent à 1 085 K€ dont 119 K€ d'achats d'études et 797 K€ de sous-traitance de main d'œuvre.

## 10. Activités sociales

Nombre de stagiaires école accueillis : 13

## **Informations environnementales**

Nous vous rappelons que le site de MONDELANGE exerce une activité non nuisible pour l'environnement.

Les déchets générés par l'activité restent essentiellement constitués de cartons, palettes et matières plastiques enlevés, après avoir été compactés, par une entreprise spécialisée.

Les principales sources d'énergie utilisées, non significatives pour l'activité, sont l'électricité et le gaz, avec une consommation de 69 K€ pour l'ensemble des établissements.

La taxe sur les déchets électriques a généré une charge de 2 K€ au titre de l'exercice répercutée aux clients.

## **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, les dépenses effectuées au cours de l'exercice ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 dudit code se sont élevées à 695,41 euros. L'impôt théorique qui en résulte s'élève à 231,78 euros.

## **Perspectives**

2009 doit être une année de reconquête du chiffre d'affaires. L'entreprise s'est dotée de moyens visant au rétablissement des fondamentaux commerciaux :

- Renforcement de l'équipe commerciale sur le terrain (passée de 8 à 13 Ingénieurs Commerciaux Régionaux) ;
- Réalisation des nouveaux catalogues Télévision Individuelle, Collectif et Réseaux avec renforcement de l'offre produits par l'introduction de 500 nouvelles références, touchant principalement la Télévision Individuelle Terrestre (mécanique, nouvelles antennes, adaptateurs TNT hertziens) et Satellite (récepteurs TNT SAT) mais également les autres familles : la Télévision Collective (stations de tête de réseau Intégral 3 et 4), le Portier (développement d'une gamme résidentielle) et les Réseaux Institutionnels (évolution de la gamme liée aux fonctionnalités HD (Haute Définition)) ;
- Remise à niveau des stocks de produits finis (augmentation de 1 000 K€ sur le second semestre 2008), permettant le retour à un taux de service Clients satisfaisant.

L'activité du premier trimestre 2009 est en progression de 7,38 % par rapport au premier trimestre 2008, mais enregistre un retard par rapport aux prévisions dans le contexte de crise actuel.

# Rapport de gestion

La progression de la famille "Individuel" se poursuit grâce à une offre élargie incorporant une gamme complète d'adaptateurs TNT ainsi qu'un récepteur satellite TNT SAT.

Les familles "Collectif" et "Portier/Sécurité" sont en légère régression du fait du recul du marché de l'habitat collectif depuis le début de l'année 2009.

L'activité "Réseaux" décroît. La progression constatée sur le segment des réseaux tertiaires (offre VISIMEDIA) ne compense que partiellement l'absence de commande significative sur le segment des réseaux câblés.

## Présentation des résultats du Groupe

### TONNA ELECTRONIQUE (consolidé)

(en milliers d'euros)	2008	2007 (NB)
Chiffre d'affaires hors taxes	14 664	15 426
Résultat opérationnel	1 095	(3 851)
Résultat financier	1 203	(299)
Résultat des activités courantes avant impôts	2 298	(4 150)
Résultat net	2 298	(4 150)
Effectif	75	76

NB : Des reclassements ont été opérés entre le résultat opérationnel et le résultat financier.

Il convient tout d'abord de rappeler que les comptes consolidés du groupe TONNA ELECTRONIQUE se révèlent très proches des comptes sociaux, en l'absence de filiales.

Les principaux retraitements portent sur les indemnités de fin de carrière, l'affacturage et les impacts relatifs à l'actualisation de la dette.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'établit à 14 664 K€, en baisse de 4,94 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2007 (15 426 K€).

Le résultat opérationnel est un bénéfice de 1 095 K€ contre une perte de 3 851 K€ pour l'exercice précédent.

Ce résultat est principalement lié à la comptabilisation des abandons de créances consentis par les créanciers dans le cadre du plan de continuation à hauteur de 2 036 K€ HT. Il inclut également le coût des mesures de licenciement autorisées dans le cadre du plan de redressement pour 195 K€.

Le résultat financier est un bénéfice de 1 203 K€ contre une perte de 299 K€ pour l'exercice précédent. Ce résultat est principalement lié à l'actualisation de la dette à l'égard des créanciers du plan pour 992 K€ et à l'abandon de créance consenti par le comité des créanciers des établissements de crédit pour 360 K€.

Le résultat net ressort en bénéfice de 2 298 K€ contre une perte de 4 150 K€ pour l'exercice précédent.

### EXACT COMMUNICATION - EXER VIDEOCOM

Ces deux filiales, qui n'avaient plus d'activité, ont fait l'objet d'opérations de transmission universelle de patrimoine au profit de leur mère TONNA ELECTRONIQUE à effet du 31 décembre 2008.

### TONNA ELECTRONIQUE ESPAÑA

La société de droit espagnol TONNA ELECTRONIQUE ESPANA, qui n'avait également plus d'activité, a été dissoute à effet du 23 décembre 2008.

### TONNA ELECTRONIQUE (société mère)

(en milliers d'euros)	2008	2007
Chiffre d'affaires hors taxes	14 664	15 426
Résultat d'exploitation	914	(4 738)
Résultat financier	330	(219)
Résultat courant avant impôts	1 244	(4 957)
Résultat exceptionnel	(49)	348
Résultat net	1 195	(4 628)
Effectif	75	76

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'établit à 14 664 K€ contre 15 426 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 914 K€, contre une perte de 4 738 K€ pour l'exercice précédent, principalement lié à la comptabilisation à hauteur de 2 036 K€ HT des abandons de créances consentis dans le cadre du plan de continuation. Il comprend pour 195 K€ le coût des licenciements économiques opérés dans le cadre du plan de redressement.

Le résultat financier est un bénéfice de 330 K€ contre une perte de 219 K€ pour l'exercice précédent. Il est principalement lié à l'abandon d'une créance financière pour 360 K€.

Le résultat exceptionnel est une perte de 49 K€ contre un bénéfice de 348 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net est un bénéfice de 1 195 K€ contre une perte de 4 628 K€ pour l'exercice précédent.

## Présentation du bilan du Groupe

Les principaux mouvements affectant les postes du bilan consolidé au 31 décembre 2008 mettent en évidence :

A l'actif :

- une augmentation des stocks nets de 709 K€, liée à la reconstitution des stocks et au développement de l'offre commerciale opérés au second semestre 2008 ;

Au passif :

- une amélioration des capitaux propres directement liée au résultat et qui passent d'un montant de - 4 437 K€ à un montant de - 2 139 K€ ;
- une augmentation des passifs non courants liée à l'identification de la dette RJ (Redressement Judiciaire) à plus d'un an pour 3 025 K€ ;
- une diminution des passifs courants liée à l'affectation des fournisseurs et autres crédateurs en dettes RJ à plus d'un an et moins d'un an (1 603 K€).

## Indicateurs de performance et de risques

### Situation de l'endettement financier

	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	240
Dettes Factor	4 366	4 049
Dettes RJ	4 632	-
Compte courant FINANCIERE TONNA	1 062	-
Autres	17	-
<b>Dettes financière brute</b>	<b>10 077</b>	<b>4 289</b>
Actifs financiers courants	(1 125)	(593)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(231)	(194)
<b>Dettes financière nette</b>	<b>8 721</b>	<b>3 502</b>

Les dettes financières augmentent en raison du classement des dettes RJ dans le poste « dettes financières » et du financement par compte courant apporté par Financière Tonna.

### Facteurs de risques

#### Risque de liquidité

##### *Risque lié au non respect du plan de continuation*

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2008, il reste 4 632 K€ de dettes remboursables sur 10 ans dont 1 597 K€ à rembourser à moins d'un an.

La société considère néanmoins qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois) (cf. § 2 de l'annexe aux comptes consolidés relatif à la continuité d'exploitation).

## *Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société*

La société dispose d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor CGA. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 5 005 K€ au 31 décembre 2008.

La société dispose également d'une ligne de crédit non plafonnée à l'export, utilisée à hauteur de 360 K€ au 31 décembre 2008.

## Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont désormais réalisés auprès de PSI qui les approvisionne pour le compte de TONNA.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

## Risque de taux

La structure d'endettement de TONNA n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier du groupe est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

## Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 5 936 K€.

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des 5 premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

## **Événements post-clôture**

Comme exposé au § 1. de l'annexe aux comptes consolidés, les opérations de recapitalisation n'ont pas abouties. A ce jour, la société réfléchit à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires.

Les frais liés à ces opérations ont été enregistrés en charges dans les comptes 2008 à hauteur de 33 K€.

L'actionnaire HF Company a été débouté par ordonnance de référé rendue par le Vice-Président du Tribunal de Commerce de REIMS le 3 février 2009 de sa demande en expertise de gestion introduite en Septembre 2008.

La première échéance du plan de continuation (seconde échéance pour les créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance) a été réglée au 15 mai 2009 pour un montant de 497 K€.

A fin mars 2009, l'activité enregistre une progression de 7,38 % par rapport au premier trimestre 2008.

## **L'information de l'actionnaire**

Nous vous rappelons que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social depuis l'exercice 2006. Nous vous précisons cependant, que du fait de sa situation de redressement judiciaire puis de redressement, la société n'a pas, conformément à la réglementation, l'obligation de reconstituer ses capitaux propres dans le délai imparti de deux ans, soit au 31 décembre 2009 (article L 225-248 dernier alinéa du code de commerce).

## **Affectation du résultat**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires d'imputer le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 1 194 673,73 euros, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur passerait de 17 102 412,28 euros à 15 907 738,55 euros.

## **Distribution des dividendes**

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

## Actionnariat

En application de l'article L 233-13 du code de commerce, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détentrices du capital social au 31 décembre 2008 :

- pour plus de la moitié du capital social (et des droits de vote) : FINANCIERE TONNA S.A. - 36, avenue Hoche 51100 REIMS

- pour plus du vingtième du capital : HF COMPANY S.A. - Node Park Touraine 37310 TAUXIGNY

Nous vous précisons que la société de gestion de portefeuille AAZ FINANCES SA qui figurait au précédent rapport annuel comme également détentrice de plus de 5 % du capital, a procédé le 30 mars 2009 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers à la régularisation d'une déclaration de franchissement de seuil de 5 % en capital à la baisse en date du 11 mai 2006.

Par ailleurs, nous vous rappelons que dans le cadre du plan de redressement arrêté par le tribunal, deux franchissements de seuils résultant de l'acquisition par la société FINANCIERE PONTOISE de la participation majoritaire des époux BRUERE-DAWSON dans la société FINANCIERE TONNA, sont intervenus au cours de l'exercice, de façon indirecte par l'intermédiaire de la société FINANCIERE TONNA : le premier à la hausse par la société FINANCIERE PONTOISE (déclaration AMF n° 208 C 1454 du 29 juillet 2008), le second à la baisse par les époux BRUERE-DAWSON (déclaration AMF n° 208 C 1451 du 29 juillet 2008).

La société FINANCIERE PONTOISE a ainsi déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2008, indirectement par l'intermédiaire de la société FINANCIERE TONNA, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote et 2/3 des droits de vote de la société TONNA ELECTRONIQUE.

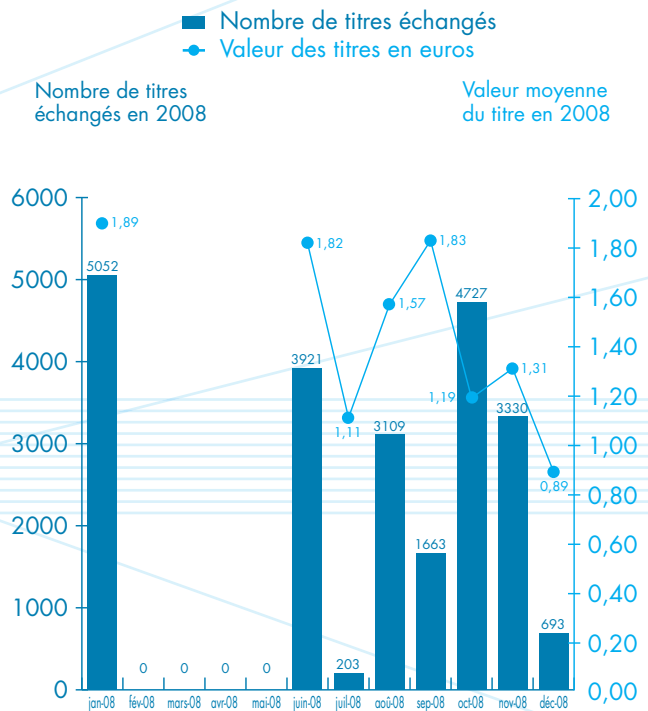
De manière réciproque, les époux BRUERE-DAWSON ont déclaré avoir franchi en baisse, à la même date, indirectement par l'intermédiaire de la FINANCIERE TONNA, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société TONNA ELECTRONIQUE.

La société ne détient pas d'actions propres ni de participations croisées. Elle ne compte pas d'actionnaires salariés.

## Evolution du cours de bourse

Le capital social s'élève à 7 196 432 euros divisé en 449 777 actions de 16 euros de nominal chacune.

Le cours moyen observé durant l'exercice est représenté dans le graphique ci-dessous :



## Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

## Etat des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Néant.

## MANDATS, FONCTIONS ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Il est préalablement rappelé qu'en suite de l'arrêté du plan de continuation et de la mise en œuvre de la cession du contrôle à la société FINANCIERE PONTOISE de la société FINANCIERE TONNA, laquelle détenait alors 64,21 % du capital de la société TONNA ELECTRONIQUE, le Conseil d'Administration a procédé à une réorganisation des pouvoirs au sein de la société par décision du 15/05/2008, mettant ainsi fin à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général décidée en 2007.

Les informations qui suivent concernent, par conséquent, les membres de l'actuel Conseil d'Administration et les membres de l'ancien Conseil d'Administration titulaires d'un mandat social au cours de l'exercice 2008.

### Les membres de l'actuel Conseil d'Administration

Monsieur Bruno PROUST, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE depuis le 15/05/2008 (suite à sa cooptation en qualité d'administrateur à la même date)

Rémunération versée par la société en 2008 : Néant

Avantages en nature octroyés en 2008 : Néant

*Autres mandats ou fonctions exercées :*

Président de la société holding FINANCIERE PONTOISE SAS

Rémunération versée par la société en 2008 :

133 325 euros

Président des sociétés PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES SAS, ANTENNES FT SAS, ELAP SAS, SAT INDUSTRIE SAS et UTEM SARL

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société FINANCIERE TONNA SA depuis le 15/05/2008

Administrateur de la société EXACT COMMUNICATION SA du 15/05/2008 au 31/12/2008

Administrateur de la société EXER VIDEOCOM SA du 15/05/2008 au 31/12/2008

Monsieur Bruno PROUST ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général de la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'au 15/05/2008 ; Directeur Général Délégué depuis cette date

Rémunération totale versée par la société en 2008 : 77 623 euros (rémunération fixe exclusivement)

Avantages en nature octroyés en 2008 : Néant

*Autres mandats ou fonctions exercées*

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société EXER VIDEOCOM SA jusqu'au 15/05/2008 ; maintenu dans ses fonctions d'administrateur au delà de cette date

Directeur Général Délégué de la société FINANCIERE TONNA SA

Administrateur de la société EXACT COMMUNICATION jusqu'au 31/12/2008

Administrateur de la société de droit espagnol TONNA ELECTRONIQUE ESPANA jusqu'au 23/12/2008

Monsieur Patrice PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

La société de droit italien ACET S.R.L., administrateur personne morale de la société TONNA ELECTRONIQUE depuis le 26/06/2008, représentée par Monsieur Gabriele BOSCHETTI

La société ACET S.R.L. et Monsieur Gabriele BOSCHETTI ne perçoivent aucune rémunération ou avantage de la société.

*Autres mandats ou fonctions exercées en dehors du groupe :*

Administrateur et directeur commercial de la société ACET S.R.L.

Monsieur Thierry PETIT, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

*Autres mandats ou fonctions exercées :*

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA  
Administrateur de la société EXACT COMMUNICATION SA jusqu'au 31/12/2008

Administrateur de la société EXER VIDEOCOM SA jusqu'au 31/12/2008

Monsieur Thierry PETIT ne perçoit aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus.

*Autres mandats ou fonctions exercées en dehors du groupe :*

Attaché commercial au sein de la société CANAL+ DISTRIBUTION

Monsieur Pascal POCHON, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE depuis le 26/06/2008

Monsieur Pascal POCHON ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

*Autres mandats ou fonctions exercées :*

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA depuis le 26/06/2008

## MANDATS, FONCTIONS ET RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur Pascal POCHON ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société ci-dessus.  
Directeur commercial de la société ELAP SAS

Monsieur Franck TONNA, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE depuis le 15/05/2008 (suite à sa cooptation en qualité d'administrateur à la même date)

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société.

*Autres mandats ou fonctions exercées :*

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA depuis le 15/05/2008

Monsieur Franck TONNA ne perçoit aucune rémunération ou avantage de la société ci-dessus.

### **Les membres de l'ancien Conseil d'Administration, titulaires d'un mandat social en 2008**

Monsieur Gérard BRUERE-DAWSON, Président du Conseil d'Administration et Administrateur jusqu'au 15/05/2008

Monsieur Gérard BRUERE-DAWSON n'a perçu aucune rémunération ou avantage de la société en 2008.

*Autres mandats ou fonctions exercées :*

Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA jusqu'au 15/05/2008

Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur de la société EXACT COMMUNICATION SA jusqu'au 15/05/2008

Directeur Général Délégué et Administrateur de la société EXER VIDEOCOM SA jusqu'au 15/05/2008

Président du Conseil d'Administration de la société de droit espagnol TONNA ELECTRONIQUE ESPANA jusqu'au 23/12/2008

Monsieur Gérard BRUERE-DAWSON n'a perçu aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus en 2008.

*Autres mandats ou fonctions exercées en dehors du groupe :*

Administrateur de l'association pour la formation de la jeunesse à GELOS (64), délégué auprès de Béarn Ateliers (entreprise adaptée).

Madame Michèle BRUERE-DAWSON, Administrateur de la société TONNA ELECTRONIQUE jusqu'au 15/05/2008

Madame Michèle BRUERE-DAWSON n'a perçu aucune

rémunération ou avantage de la société en 2008.

*Autres mandats ou fonctions exercées :*

Administrateur de la société FINANCIERE TONNA SA jusqu'au 15/05/2008

Administrateur de la société EXER VIDEOCOM SA jusqu'au 15/05/2008

Madame Michèle BRUERE-DAWSON n'a perçu aucune rémunération ou avantage des sociétés ci-dessus en 2008.

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, nous vous précisons que la société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

## TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2008	2007	2006	2005	2004
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432	7 196 432
Nombre d'actions - ordinaires	449 777	449 777	449 777	449 777	449 777
<b>II - Opérations et résultats</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 663 522	15 425 831	21 977 657	22 091 292	25 603 926
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	307 159	(4 205 880)	(2 206 756)	(2 405 943)	(875 831)
Impôts sur les bénéfices		18 750	18 750	18 750	18 750
Dot. aux amortissements et provisions	(887 514)	403 204	1 053 158	733 026	(1 202 124)
Résultat net	1 194 674	(4 627 834)	(3 278 664)	(3 157 719)	307 543
<b>III - Résultats par action</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. aux amortissements et provisions	1	(9)	(5)	(5)	(2)
Résultat après impôt, participation, dot. aux amortissements et provisions	3	(10)	(7)	(7)	1
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	75	76	132	139	144
Masse salariale	2 707 483	4 560 643	4 706 752	4 692 209	4 756 913
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	1 239 471	1 673 804	2 229 750	2 202 225	2 256 390



# Rapport du Président du Conseil d'Administration

## SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 relative à la sécurité financière, nous vous rendons compte, dans le présent rapport approuvé par le Conseil d'Administration et qui restera joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par notre société.

En outre, et sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le présent rapport indique les limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Le présent rapport a été préparé par la Direction Générale avec la contribution des directions juridique et comptable.

### 1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration :

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration. La société fait appel public à l'épargne depuis 1984 et est cotée sur le marché d'Euronext Paris, Compartiment C.

La composition du Conseil, dont les membres sont élus pour une durée de trois ans, a été portée de 4 à 6 membres suite à la réorganisation des pouvoirs opérée dans le cadre de l'arrêté, le 15 mai 2008, du plan de continuation et de la mise en œuvre de la cession du contrôle à la société FINANCIERE PONTOISE de la société FINANCIERE TONNA, laquelle détenait alors 64,21 % du capital de la société.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

Monsieur Bruno PROUST, Président, Directeur Général  
Monsieur Patrice PETIT, Directeur Général Délégué  
La société de droit italien ACET SRL, représentée par  
Monsieur Gabriele BOSCHETTI  
Monsieur Thierry PETIT  
Monsieur Pascal POCHON  
Monsieur Franck TONNA

Depuis cette réorganisation, la Direction Générale de la société est de nouveau exercée par le Président du Conseil d'Administration, assisté d'un Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration ne compte aucun administrateur indépendant, aucun comité spécialisé. Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration destiné à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune demande d'évaluation du Conseil d'Administration n'a été mise en place par la société.

Durant l'exercice 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois, au siège social, à l'effet de délibérer, à titre principal, sur les questions suivantes :

Conseil d'Administration du 23/04/2008 :	Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2007 Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/06/2008
Conseil d'Administration du 15/05/2008 :	Réorganisation des pouvoirs au sein de la société Projet d'augmentation de capital
Conseil d'Administration du 26/06/2008 :	Réponses aux questions écrites d'un actionnaire
Conseil d'Administration du 21/10/2008 :	Examen et arrêté des comptes semestriels au 30/06/2008 Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 15/12/2008
Conseil d'Administration du 27/11/2008 :	Report de l'Assemblée Générale Extraordinaire au 30/12/2008
Conseil d'Administration du 15/12/2008 :	Report de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/12/2008

Le taux de présence aux réunions du Conseil ressort à 76,39 %.

Les commissaires aux comptes sont convoqués et assistent à chacune des réunions du Conseil d'Administration. Il en est de même des représentants du comité d'entreprise. Les modes de convocation et de participation aux assemblées générales figurent respectivement aux articles 26 et 28 des statuts.

# Rapport du Président du Conseil d'Administration

## SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence en rémunération de leur activité au Conseil.

### 2. Rémunération des mandataires sociaux :

Parmi les mandataires sociaux, seul le Directeur Général Délégué perçoit une rémunération, à l'exclusion de toute autre avantage en nature ou autre.

De même, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature ou autre.

En application de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration n'a arrêté aucune règle spécifique pour déterminer cette rémunération. La rémunération de Monsieur Patrice PETIT est inchangée par rapport à la rémunération fixe perçue en son ancienne qualité de Directeur de Division.

### 3. Limitation des pouvoirs du Directeur Général :

Nous vous rappelons que les statuts limitent les fonctions du Directeur Général. Du fait du cumul des fonctions de Président et Directeur Général, la limitation s'applique au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Aux termes de l'article 20 des statuts, doivent en effet être autorisées par une décision préalable du Conseil d'Administration les questions énumérées ci-après :

- la constitution de toute hypothèque sur tous biens immobiliers de la société ;
- l'acquisition de tout ou de la majeure partie des biens de toute autre société ou entreprise ainsi que toute procédure de fusion ou d'absorption, la conclusion de tout accord de société en participation, d'entreprise conjointe ou de rapprochement avec d'autres sociétés ;
- l'acquisition, la prise en location-gérance ou la cession de tout fonds de commerce, d'immeubles ou d'actifs sociaux ;
- la prise de toute participation ou la cession de toute participation dans toute société ou groupement ainsi que la création de toute filiale ;

- l'approbation des budgets annuels ainsi que leurs modifications et révisions.

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons que l'article 31 des statuts instaure un droit de vote double attribué à toute action entièrement libérée faisant l'objet d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

### 4. Procédures de contrôle interne :

#### 4.1. Préambule :

##### 4.1.1. Définition et limites du contrôle interne :

Le contrôle interne se définit par l'ensemble des politiques et procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction d'une entité en vue de s'assurer, dans la mesure du possible, de la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des politiques définies par la Direction,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

##### 4.1.2. Modalités de préparation du présent rapport :

Il convient d'indiquer que le présent rapport expose de manière plus descriptive qu'évaluative le système de contrôle interne de la société.

En particulier, il est précisé que la société ne s'est pas appuyée sur le cadre de référence recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers pour les petites et moyennes valeurs.

# Rapport du Président du Conseil d'Administration

## SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### 4.1.3. Rôles du Président et du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration définit la stratégie et la politique de l'entreprise. Le Directeur Général est chargé de son exécution.

### 4.2. Présentation des principaux facteurs de risques :

De manière récurrente, la société est confrontée à des risques conjoncturels et structurels :

- Prévision budgétaire difficile dans un environnement fortement fluctuant.  
Avec l'arrêté tardif du plan de redressement après près de dix-huit mois de période d'observation, une situation de trésorerie restée tendue pendant tout le premier semestre et une fin d'année annonciatrice de l'entrée en récession, l'exercice 2008 a encore souffert d'une visibilité réduite et de réalisations en baisse par rapport aux prévisions.
- Existence de deux progiciels informatiques nécessitant la mise en place d'interfaces.

La société a procédé par ailleurs à une revue de ses risques et considère que le risque de liquidité comme étant le plus significatif et renvoie à l'examen de ses états financiers et notamment ses annexes pour l'examen des risques de change, de taux et de crédit qui n'impliquent, selon elle, pas de risques significatifs.

#### *Risque lié au non respect du plan de continuation*

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2008, il reste 4 632 K€ de dettes remboursables sur 10 ans dont 1 597 K€ à rembourser à moins d'un an.

La société considère néanmoins qu'elle pourra faire face à ses engagements à court terme (12 mois) (cf. § 2 de l'annexe aux comptes consolidés sur la continuité d'exploitation).

#### *Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société*

La société dispose d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 5 005 K€ au 31 décembre 2008.

La société dispose également d'une ligne de crédit non plafonnée à l'export, utilisée à hauteur de 360 K€ au 31 décembre 2008.

### 4.3. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne :

Comme exposé ci-avant, le principal facteur de risques pour la société est constitué par le risque de non respect du plan de continuation. Une attention toute particulière est portée à ce risque par un suivi de la situation de trésorerie scrupuleux.

#### 4.3.1. Les acteurs du contrôle interne :

Il est rappelé que suite à la restructuration opérée en début de période d'observation, au premier trimestre 2007, seules deux divisions opérationnelles servies par la logistique ont été maintenues :

- une division commerciale unique,
- le site des réalisations industrielles, comprenant la Recherche et Développement.

La Direction Administrative et Financière est centralisée au niveau de la Direction Générale. Elle s'appuie sur les compétences internes en comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, informatique, juridique et social. Dans le contexte difficile du redressement judiciaire et de l'élaboration du plan de redressement, il a été mis au point des outils de suivi de trésorerie permettant un suivi quotidien.

#### 4.3.2. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société :

Outre les procédures détaillées ci-dessous, le contrôle s'effectue par des réunions régulières animées par la Direction Générale avec les opérationnels (suivi affaires, actualisation des prévisions ...).

Un compte d'exploitation mensuel est établi pour chacune des deux divisions opérationnelles ci-dessus et la structure.

La société dispose d'un manuel de procédures, complété en matière financière et de gestion budgétaire par plusieurs procédures, formalisées ou non, que l'on peut classer en deux catégories : procédures administratives et procédures opérationnelles (liste non exhaustive) :

# Rapport du Président du Conseil d'Administration

## SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures administratives :

- Procédure des engagements de dépenses ;
- Procédure des notes de frais ;
- Procédure sécurisée de règlements ;
- Relance des retards de règlement Clients (à noter le recours parallèle pour partie des créances à l'affacturage sans recours).

Les procédures opérationnelles :

- Procédure d'inventaire physique ;
- Procédure de sauvegarde informatique ;
- Entretien annuel avec chacun des membres du personnel ;
- Visa des contrats.

Un recueil regroupant les procédures formalisées ci-dessus a été établi et est complété au fur et à mesure.

La société veille à la protection de son image et de son savoir-faire industriel par une politique de propriété industrielle concertée avec un cabinet spécialisé en propriété industrielle ; elle est titulaire d'un portefeuille de brevets et marques.

La sauvegarde des actifs immobiliers et de l'outil de travail est assurée par la souscription d'une police Multirisques industrielle offrant des garanties Valeur à neuf et Pertes d'exploitation.

### **4.4. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :**

#### **4.4.1. Organisation de la fonction comptable et financière :**

L'information comptable et financière et son traitement informatique sont centralisés.

L'ensemble des tâches de comptabilité et de paie est exercé en interne, sous le contrôle de la Direction Générale, à l'aide de programmes développés par la Direction Informatique.

La trésorerie fait l'objet d'un suivi quotidien.

#### **4.4.2. Elaboration de comptes consolidés :**

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement européen CE n°1606/2002

du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Tonna Electronique publiés au titre de l'exercice 2008 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

A fin décembre 2008, le groupe Tonna Electronique n'est plus constitué que de la société Tonna Electronique. Dans ces conditions, les comptes consolidés sont élaborés sur la base des comptes sociaux auxquels sont appliqués les retraitements nécessaires.

#### **4.4.3. Suivi des engagements hors bilan et des litiges :**

Les engagements hors bilan et les litiges font l'objet d'un suivi particulier.

#### **4.4.4. Contrôle des informations comptables et financières :**

En tant que société cotée, la société est tenue de publier et/ou diffuser un ensemble exhaustif d'informations (informations réglementées), contrôlé par ses commissaires aux comptes, qui fait également l'objet d'un dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **4.4.5. La procédure de redressement judiciaire :**

Les premiers mois de l'exercice se sont poursuivis avec l'assistance de l'Administrateur Judiciaire pour la prise de décision et l'engagement bancaire, et sous l'étroit contrôle du Tribunal de Commerce.

Le jugement du 15 mai 2008 arrêtant le plan de redressement par voie de continuation de la société a mis fin à la mission de l'Administrateur Judiciaire et nommé la SCP DARGENT MORANGE TRIMANT en la personne de Maître DARGENT, Commissaire à l'exécution du plan, pour veiller à la bonne exécution du plan de continuation et rendre compte de sa mission semestriellement.

La société veille tout particulièrement au respect du plan de continuation et abonde mensuellement le compte du Commissaire à l'exécution du plan pour le règlement des échéances prévues au titre du plan.

## BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/08	31/12/07
<b>Actif</b>			
Immobilisations incorporelles	3.1.1	87	47
Immobilisations corporelles	3.1.2.	253	294
Actifs financiers non courants	3.1.3	67	101
<b>Actifs non courants</b>		<b>407</b>	<b>442</b>
Stocks	3.2.1	3 640	2 931
Clients et comptes rattachés	3.2.2	5 936	5 576
Autres actifs courants		648	1 225
Actifs financiers courants	3.2.3	1 125	593
Trésorerie et équivalents de trésorerie		231	194
<b>Actifs courants</b>		<b>11 580</b>	<b>10 519</b>
<b>Total Actif</b>		<b>11 987</b>	<b>10 961</b>
<b>Passif</b>			
Capital	3.3	7 196	7 196
Primes		2 847	2 847
Réserves		(14 480)	(10 329)
Résultat		2 298	(4 150)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>(2 139)</b>	<b>(4 437)</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>		<b>(2 139)</b>	<b>(4 437)</b>
Dettes RJ à plus d'un an	3.5.2	3 035	0
Engagements envers le personnel	3.4.1	274	382
<b>Passifs non courants</b>		<b>3 309</b>	<b>382</b>
Emprunts et dettes	3.5.2	5 445	4 289
Provisions courantes	3.5.1	39	106
Dettes RJ à moins d'un an	3.5.2	1 597	0
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5.3	2 101	5 331
Autres passifs courants	3.5.3	1 635	5 290
<b>Passifs courants</b>		<b>10 817</b>	<b>15 016</b>
<b>Total Capitaux propres et Passifs</b>		<b>11 987</b>	<b>10 961</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/08	31/12/07
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4.1</b>	<b>14 664</b>	<b>15 426</b>
Achats consommés		(8 702)	(10 111)
Charges de personnel	<b>4.2</b>	(3 684)	(4 465)
Charges externes et autres charges	<b>4.3</b>	(2 895)	(2 925)
Impôts et taxes		(226)	(437)
Amortissements, provisions et dépréciations	<b>4.4</b>	(85)	(167)
Autres produits et charges opérationnels	<b>4.5</b>	2 023	(1 172)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 095</b>	<b>(3 851)</b>
Produits financiers	<b>4.6</b>	1 594	4
Charges financières	<b>4.6</b>	(391)	(303)
<b>Résultat des activités courantes avant impôts</b>		<b>2 298</b>	<b>(4 150)</b>
Impôt sur les bénéfices		-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 298</b>	<b>(4 150)</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 298</b>	<b>(4 150)</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>		<b>5,11</b>	<b>(9,23)</b>
<b>Résultat net par action dilué (en euros)</b>		<b>5,11</b>	<b>(9,23)</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble
<b>01/01/07</b>	<b>7 196</b>	<b>2 847</b>	<b>(10 329)</b>	<b>(286)</b>	-	<b>(286)</b>
Résultat de la période	-	-	(4 150)	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total des produits et charges de la période	-	-	(4 150)	-	-	-
Clôture 31/12/07	7 196	2 847	(14 479)	(4 436)	-	(4 436)
<b>01/01/08</b>	<b>7 196</b>	<b>2 847</b>	<b>(14 479)</b>	<b>(4 436)</b>	-	<b>(4 436)</b>
Résultat de la période	-	-	2 298	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total des produits et charges de la période	-	-	2 298	-	-	-
Clôture 31/12/08	7 196	2 847	(12 181)	(2 138)	-	(2 138)

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31/12/08

(en milliers d'euros)

	31/12/08	31/12/07
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>		
Résultat net consolidé	2 298	(4150)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(48)	(625)
Charges / produits d'actualisation	(992)	0
Plus ou moins values sur cessions	0	(380)
Coût de l'endettement financier net	304	303
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation avant impôt et frais financiers</b>	<b>1 562</b>	<b>(4 852)</b>
Impôt versé	0	(19)
Variation de BFR générée par l'activité	(3 373)	6 378
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>(1 811)</b>	<b>1 507</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(71)	(1)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	614	394
Variations des prêts et avances consentis	156	2
Autres flux liés aux opérations d'investissements	28	(73)
<b>Flux nets de trésorerie générés par des opérations d'investissements</b>	<b>727</b>	<b>322</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 062	71
Remboursement d'emprunts (dettes RJ)	(488)	0
Variations nettes des créances et dettes factor	518	(1 549)
Intérêts nets versés	(290)	(305)
Variation nette des autres actifs / passifs financiers	320	0
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>1 122</b>	<b>(1 783)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>37</b>	<b>46</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>194</b>	<b>148</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>231</b>	<b>194</b>



## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration, faisant depuis 1984, appel public à l'épargne. Elle est cotée sur le marché d'Euronext PARIS (compartiment C).

La Direction Générale est exercée par un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué.

### 1. Faits significatifs de l'exercice

A l'issue d'une période d'observation de près de 18 mois, le Tribunal de Commerce de REIMS a, par jugement du 15 mai 2008, arrêté le plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE, soutenu par la société FINANCIERE PONTOISE, holding d'un groupe industriel et commercial aubois spécialisé dans la fabrication d'antennes terrestres et satellites, et de leurs accessoires, et la distribution Grand Public de ces équipements.

A cette même date, le Conseil d'Administration de la société TONNA ELECTRONIQUE a procédé à une réorganisation des pouvoirs au sein de la société. Après avoir été coopté administrateur, Monsieur Bruno PROUST, Président de la société FINANCIERE PONTOISE, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société (Monsieur Patrice PETIT devenant Directeur Général Délégué).

La société FINANCIERE PONTOISE a ainsi procédé le 25 juillet 2008 à l'acquisition de la majorité du capital de la société FINANCIERE TONNA, détenant 64,21 % du capital de la société TONNA ELECTRONIQUE, franchissant à la hausse, à titre indirect, les seuils de 50 % en capital et des 2/3 en droits de vote.

Le nouvel ensemble constitué par le rapprochement des groupes FINANCIERE PONTOISE et TONNA ELECTRONIQUE assure une présence sur la totalité du marché de la réception TV, depuis la télévision individuelle jusqu'aux réseaux câblés, avec comme axe privilégié le développement de nouveaux produits destiné à renforcer l'offre TONNA :

- les usines du groupe FINANCIERE PONTOISE offrent une capacité de développement de produits mécaniques ;
- la gamme «Individuel» développée par le groupe

FINANCIERE PONTOISE complète le catalogue TONNA ;

- le groupe FINANCIERE PONTOISE apporte son savoir-faire en terme de sourcing avec une première démarche visant à compléter la gamme "Portier / Sécurité" à destination de l'habitat individuel et du petit collectif.

### Présentation du plan de continuation

Les engagements financiers pris par la société FINANCIERE PONTOISE prévoient :

- des apports en numéraire au moyen de concours bancaires pour un montant de 1 540 K€, destinés à être apportés en compte courant à la société TONNA ELECTRONIQUE ; ces apports devant être complétés d'apports de personnes physiques et morales pour 400 K€ ;
- des lignes de crédits documentaires dans la limite d'un plafond de 1 360 K€ utilisable en fonction des besoins d'achats de la société TONNA ELECTRONIQUE en Asie.

Au 31 décembre 2008, les apports en numéraire faits à la société FINANCIERE TONNA s'élevaient à 1 545 K€, dont 1 062 K€ ont été avancés en compte courant à la société TONNA ELECTRONIQUE. A cette même date, la société TONNA ELECTRONIQUE avait bénéficié de 690 K€ de lignes de crédits documentaires (via la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES). Au 23 avril 2009, date d'arrêt des comptes, ces montants ressortent respectivement à 1 695 K€ et 1 394 K€.

Les engagements financiers pris par la société FINANCIERE PONTOISE devaient s'accompagner, d'ici la fin de l'exercice 2008 puis début 2009, d'une recapitalisation de la société TONNA ELECTRONIQUE comprenant :

- une réduction du capital par diminution de la valeur nominale de l'action TONNA ELECTRONIQUE de 16 euros à 1 euro afin d'apurer une partie du report à nouveau négatif à hauteur de 6 746 655 euros ;
- une augmentation de capital de 1 200 000 euros réservée à la société FINANCIERE TONNA ainsi qu'une émission gratuite simultanée de 2 887 110 bons de souscription d'actions autonomes, attribués avec maintien du droit préférentiel de souscription, donnant droit à l'attribution de 7 bons pour 4 actions

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

anciennes, destinée à compenser la dilution des actionnaires minoritaires, à laquelle la société FINANCIERE TONNA s'est engagée à renoncer.

Dans cette perspective, la société FINANCIERE PONTOISE avait sollicité auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique, ce qui lui a été accordé par le collège de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2008 (cf. Avis AMF n° 208C05238 du 19 mars 2008).

L'Autorité des Marchés Financiers a par ailleurs apposé le 23 février 2009 le visa n° 09-045 sur le prospectus mis à la disposition du public à l'occasion des opérations envisagées sur le capital.

A la date d'établissement du présent rapport, les projets de résolutions proposés au vote des actionnaires n'ont pas pu être adoptés, la société FINANCIERE PONTOISE ayant cependant respecté son engagement de versement des 1 200 000 euros.

En effet, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le quorum requis par la loi pour le vote de la résolution principale relative à l'augmentation de capital réservée n'était pas réuni, obligeant l'assemblée à décider son ajournement à raison du caractère accessoire des autres résolutions.

A l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie sur seconde convocation, le 27 mars dernier, la société FINANCIERE TONNA ne pouvant, conformément à la loi, voter la quatrième résolution relative à l'augmentation de capital de 1 200 000 euros réservée à son profit, et la majorité requise pour le vote de cette résolution n'ayant pas été réunie du fait de l'abstention de l'actionnaire minoritaire HF Company détenant 8 % du capital et de l'absence de votes en nombre suffisant permettant de compenser cette abstention, les autres résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée, induites par ou la conséquence de la résolution principale susvisée, ont été écartées.

Aux termes du jugement du 15 mai 2008, le Tribunal de Commerce de REIMS a fixé à 10 ans la durée du plan de redressement et au 15 mai 2009 la première échéance du plan pour les créanciers n'ayant pas accepté de conditions spécifiques de règlement, étant précisé par ailleurs que la société a obtenu de régler en 24 mensualités à compter de la date du jugement la créance super privilégiée de

l'Assurance en Garantie des Salaires principalement née des sommes avancées au début de la période d'observation et lors de l'arrêt du plan au titre des indemnités de rupture versées au personnel licencié.

En effet, le Tribunal de Commerce, prenant acte de l'évolution difficile des derniers mois précédant l'arrêt du plan, a autorisé le licenciement économique de 8 personnes. Le coût social de cette restructuration, d'un montant de 195 K€, a été intégralement pris en charge dans les comptes de l'exercice 2008.

### Modalités d'apurement des créances admises au passif

Pour les créanciers n'ayant pas accepté de conditions spécifiques de règlement :

15/05/09	15/05/10	15/05/11	15/05/12	15/05/13
5 %	5 %	5 %	5 %	10 %
15/05/14	15/05/15	15/05/16	15/05/17	15/05/18
10 %	15 %	15 %	15 %	15 %

Pour les créanciers ayant accepté des conditions spécifiques de règlement :

*Créanciers des comités Fournisseurs et Etablissements de crédit :*

Comité des Fournisseurs :

- Paiement de 10 % du montant de la créance dans les 12 mois suivant l'arrêt du plan et la réalisation des immeubles de REIMS et MONDELANGE (pour mémoire, la réalisation de l'immeuble de MONDELANGE est intervenue en Mai 2007 et la cession de l'immeuble de REIMS, initialement prévue la première année d'exécution du plan, n'interviendra qu'en cas de besoin) ;
- Abandon de 60 % du montant de la créance ;
- Affectation du solde de 30 % en autres créances portant intérêts, remboursables après la durée d'exécution du plan arrêté par le Tribunal.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Comité des Etablissements de crédit :

- Paiement de 10 % du montant de la créance dans les 12 mois suivant l'arrêté du plan et la réalisation des immeubles de REIMS et MONDELANGE contre abandon du solde.

Créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance :

- Paiement en 3 échéances fixées au 15/08/08, 15/05/09 et 15/05/10 (l'échéance du 15/08/08 a été réglée pour un montant de 187 K€).

Les impacts des décisions du tribunal enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2008, par niveau de résultat, sont présentés dans le tableau suivant :

(en K€)	Résultat opérationnel	Résultat financier	Résultat net
Abandons de créances	2 036	360	2 396
Actualisation de la dette (Passif)	-	1 068	1 068
Mesures de restructuration	(195)	-	(195)
Total	1 841	1 428	3 269

## 2. Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation, aux méthodes et règles d'évaluation et de présentation

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2009. Ils devront être approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le groupe a établi ses comptes en appliquant le principe de continuité, un plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE marquant la sortie de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire du 20 décembre 2006 ayant été adopté par le Tribunal de Commerce de REIMS comme indiqué dans la partie « Faits significatifs de l'exercice ».

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- respect du plan par l'actionnaire majoritaire,
- progression du chiffre d'affaires en 2009,
- maintien des marges en 2009 à un niveau équivalent à 2008.

Une incertitude pèserait sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non respect de ces hypothèses. Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2009.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008.

### 2.1 Principes généraux

#### • Déclaration de conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards)

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement européen CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe TONNA ELECTRONIQUE publiés au titre de l'exercice 2008 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

#### • Normes et interprétations appliquées

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Notamment, les normes et interprétations applicables de façon obligatoire pour la première fois au cours de l'exercice 2008 (amendement IAS 39 – IFRS 7 relatif au reclassement d'instruments financiers et IFRIC 11) n'ont pas eu d'effet sur les états financiers au 31 décembre 2008.

Le groupe n'a pas anticipé l'application de normes et d'interprétations non encore entrées en vigueur et adoptées par l'UE. Plus particulièrement, les nouvelles normes, amendements et interprétations suivantes non encore entrées en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008, n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés clos au 31 décembre 2008 :

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

- IFRS 8 « secteurs opérationnels » introduit l'approche de la direction pour établir l'information sectorielle. D'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les impacts potentiels de cette norme sur les comptes du groupe seront analysés au cours du prochain exercice.
- IAS 23 révisée « coûts d'emprunts » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 n'aura aucun impact sur les comptes du groupe.
- IAS 1 révisée « présentation des états financiers » introduit la notion de résultat global qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires), soit via deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (« comprehensive income »). D'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les impacts potentiels de cette norme sur les comptes du groupe devraient être limités.

### • Estimations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte économique dégradé et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice de jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs (dépréciations d'immobilisations incorporelles et corporelles, stocks, reconnaissance d'impôts différés actifs, évaluation des marges sur contrats) et des passifs (provisions), des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements

d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

L'exercice 2008, notamment le deuxième semestre, a été marqué par une crise financière et économique dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées précisément. Les comptes consolidés ont été établis par rapport à cet environnement immédiat, notamment pour l'appréciation des dépréciations sur stocks.

Les informations et les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés figurent dans les notes suivantes :

- note 2.3 d) et 3.2.1 Stocks ;
- note 2.3 e) et 3.2.2 Créances ;
- note 2.3 h) et 3.5.1 Provisions ;
- note 2.3 j) et 4.7 et 8.4 Impôts.

### 2.2 Informations relatives aux méthodes et au périmètre de consolidation

Les sociétés, dont le groupe contrôle directement ou indirectement plus de 50% du capital, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La société de droit espagnol TONNA ELECTRONIQUE ESPANA a été dissoute à effet du 23 décembre 2008.

Les sociétés EXACT COMMUNICATION et EXER VIDEOCOM ont fait l'objet d'opérations de transmission universelle de patrimoine au profit de TONNA ELECTRONIQUE à effet du 31 décembre 2008.

Sociétés intégrées globalement	% Contrôle 31/12/2008	% Contrôle 31/12/2008
SA TONNA ELECTRONIQUE	Société mère	Société mère
SA EXACT COMMUNICATION	-	99,76
SA EXER VIDEOCOM	-	99,97
SA TONNA ELECTRONIQUE ESPANA	-	99,99

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 2.3 Autres méthodes d'évaluation et de présentation

#### a) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées au coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la durée d'usage propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

• Gros œuvre :	60 ans
• Aménagements :	40 ans
• Agencements :	20 ans
• Matériel de transport, matériel et outillage :	5 ans
• Installations générales, mobilier :	10 ans

#### b) Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de frais de développement, de brevets et logiciels.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation énoncés par la norme IAS 38 notamment la preuve de la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé de fabrication et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces frais sont amortis sur la durée d'utilité des produits concernés et ce à compter de la date de mise à disposition de ces produits.

#### c) Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les actifs corporels et actifs incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice interne ou externe de perte de valeur est décelé.

Le montant de la dépréciation est déterminé par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité).

#### d) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Une dépréciation est constatée compte tenu de leur valeur de réalisation.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré après incorporation des coûts d'approvisionnement.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, comprenant

le coût des matières premières et de la main d'œuvre de production et les autres frais rattachables à la fabrication en fonction du niveau d'activité normal.

#### e) Créances et dettes courantes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. Une dépréciation est constatée si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture, les comptes clients et fournisseurs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

#### f) Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie incluent les soldes bancaires ainsi que les placements facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements monétaires sont évalués à leur juste valeur appréciée à la valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

#### g) Produits des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est constitué de trois composantes :

- les ventes de marchandises ;
- les ventes de produits finis ;
- les prestations de services (ingénierie, maintenance et maîtrise d'œuvre).

Les ventes de marchandises et de produits finis sont reconnues en produits des activités ordinaires dès leurs livraisons aux clients dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de manière fiable.

#### h) Provisions

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Le montant de la provision est égal à la valeur actualisée de la sortie de ressource attendue si le montant de l'actualisation est significatif.

### **i) Provision pour indemnités de fin de carrière**

Les engagements de retraite du groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans la société jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite au bilan et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant sur la durée de service estimée des salariés. Les écarts actuariels ne font pas l'objet d'étalement et sont comptabilisés directement au compte de résultat. Les hypothèses d'évaluation sont détaillées en note 3.4.1.

### **j) Impôts différés**

TONNA ELECTRONIQUE présente une situation fiscale déficitaire. Compte tenu de ses possibilités de récupération limitées à court terme, TONNA ELECTRONIQUE ne constate pas d'impôts différés. La preuve d'impôt est présentée note 4.7 et le montant du déficit reportable en note 8.4.

### **k) Affacturage**

En application de l'IAS 39, l'absence de transfert des risques et avantages au cessionnaire, conduit à comptabiliser les créances cédées dans le cadre du contrat d'affacturage comme des emprunts garantis, c'est-à-dire que les créances transférées sont maintenues au bilan et les sommes reçues du cessionnaire sont comptabilisées en passifs financiers. Les montants correspondant sont présentés dans les notes 3.2.2 et 3.5.2.

### **l) Contrats de change à terme en devises**

Pour couvrir son exposition aux risques de change, le groupe TONNA ELECTRONIQUE utilise, le cas échéant, des contrats de change à terme en devises. Conformément à la norme IAS 39, les contrats de change à terme en devises ne sont pas désignés comme des instruments de couverture de transactions opérationnelles puis sont initialement et ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

Le groupe ne possède pas d'instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture.

### **m) Dette financière nette**

La dette financière nette correspond à la dette vis-à-vis des établissements de crédit plus la dette factor et la dette RJ (Redressement Judiciaire) nette des autres actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

## 3. Notes relatives au bilan

## 3.1 Actifs non courants

## 3.1.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2006	Acquisitions	Cessions	31/12/2007
Frais de développement	481	-	-	481
Fonds de commerce	454	-	-	454
Concession, droits, brevets	920	-	-	920
<b>Total</b>	<b>1 855</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 855</b>

Valeurs brutes	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	31/12/2008
Frais de développement	481			481
Fonds de commerce	454		(76)	378
Concession, droits, brevets	920	5	(370)	555
Autres immobilisations		60		60
<b>Total</b>	<b>1 855</b>	<b>65</b>	<b>(446)</b>	<b>1 474</b>

Amortissements	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Frais de développement	343	95	-	438
Fonds de commerce	451		-	451
Concession, droits, brevets	919	1	-	920
<b>Total</b>	<b>1 713</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>1 809</b>

Amortissements	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Frais de développement	438	22	-	460
Fonds de commerce	451	3	(76)	378
Concession, droits, brevets	920	-	(370)	550
Autres immobilisations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 809</b>	<b>25</b>	<b>(446)</b>	<b>1 388</b>

# Annexe aux comptes consolidés

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 3.1.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2006	Acquisitions	Cessions	31/12/2007
Terrains et agencements	72	-	(52)	20
Constructions				
- gros œuvre	859	-	(400)	459
- aménagements	129	-	(107)	22
- agencements	69	-	(39)	30
Installations, matériel et outillages				
- installations générales	1 631	-	(763)	868
- installations techniques, matériel outillages industriels	2 299	-	(8)	2 291
Autres immobilisations corporelles	1 173	-	(252)	921
<b>Total</b>	<b>6 232</b>	<b>-</b>	<b>(1 621)</b>	<b>4 611</b>

Valeurs brutes	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	31/12/2008
Terrains et agencements	20	-	-	20
Constructions				
- gros œuvre	459	-	-	459
- aménagements	22	-	-	22
- agencements	30	-	-	30
Installations, matériel et outillages				
- installations générales	868		(7)	861
- installations techniques, matériel outillages industriels	2 291		(463)	1 828
Autres immobilisations corporelles	921	7	(174)	754
<b>Total</b>	<b>4 611</b>	<b>7</b>	<b>(644)</b>	<b>3 974</b>



## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Amortissements / Pertes de valeur	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Terrains et agencements	-	-	-	-
Constructions				
- gros œuvre	331	8	(62)	277
- aménagements	59	-	(40)	20
- agencements	50	-	(20)	30
Installations, matériel et outillages				
- installations générales	1 448	5	(620)	833
- installations techniques, matériel outillages industriels	2 249	39	(22)	2 266
Autres immobilisations corporelles	1 125	4	(236)	892
<b>Total</b>	<b>5 262</b>	<b>56</b>	<b>(1 000)</b>	<b>4 318</b>

Amortissements / Pertes de valeur	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Terrains et agencements	-	-	-	-
Constructions				
- gros œuvre	277	8	-	285
- aménagements	20	-	-	20
- agencements	30	-	-	30
Installations, matériel et outillages				
- installations générales	833	-	-	833
- installations techniques, matériel outillages industriels	2 266	24	(472)	1 818
Autres immobilisations corporelles	892	15	(172)	735
<b>Total</b>	<b>4 318</b>	<b>47</b>	<b>(644)</b>	<b>3 721</b>

# Annexe aux comptes consolidés

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 3.1.3 Actifs financiers non courants

	31/12/2006	Acquisitions	Cessions	31/12/2007
Autres titres immobilisés	217	-	-	217
Prêts	275	-	(2)	273
Autres immobilisations	25	79	(6)	98
Dépréciation	(488)			(488)
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>79</b>	<b>(8)</b>	<b>100</b>

	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	31/12/2008
Autres titres immobilisés	217	-	-	217
Prêts	273	-	(156)	117
Autres immobilisations	98	4	(32)	70
Dépréciation	(488)	(11)	162	(337)
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>(7)</b>	<b>(26)</b>	<b>67</b>

### 3.2 Actifs courants

#### 3.2.1 Stocks et en-cours

	Valeurs brutes 31/12/08	Provision pour dépréciation	Valeurs nettes 31/12/08	Valeurs brutes 31/12/07	Provision pour dépréciation	Valeurs nettes 31/12/07
Matières premières	2 095	(918)	1 177	2 102	(1 073)	1 029
En-cours de production	1 327	(420)	907	1 536	(444)	1 092
Biens et services	995	(352)	643	728	(321)	407
Marchandises	1 444	(531)	913	768	(364)	404
<b>Total</b>	<b>5 861</b>	<b>(2 221)</b>	<b>3 640</b>	<b>5 134</b>	<b>(2 202)</b>	<b>2 932</b>

Les stocks de l'usine de Mondelange correspondent au stock de matières premières ainsi qu'au stock de travaux en cours.

L'évolution des stocks est expliquée par la reconstitution des stocks et le développement de l'offre produits opéré au second semestre 2008.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 3.2.2 Clients et autres créances

	31/12/2008	31/12/2007
Clients financés par Factor	5 462	5 182
Autres clients et comptes rattachés	638	698
Provision dépréciation clients	(205)	(442)
<b>Sous-total</b>	<b>5 895</b>	<b>5 438</b>
Clients produits non facturés	41	138
<b>Total</b>	<b>5 936</b>	<b>5 576</b>

Le poste « Clients financés par Factor » correspond aux créances mobilisées non échues au 31 décembre 2008.

### 3.2.3 Actifs financiers courants

	31/12/2008	31/12/2007
Fonds de garantie et de réserves Factor	795	593
Versements SCP DARGENT (plan)	320	
Autres actifs financiers courants	10	
<b>Total</b>	<b>1 125</b>	<b>593</b>

### 3.3 Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital est de 7 196 432 euros, divisé en 449 777 actions au nominal de 16 euros entièrement libérées.

Au 31 décembre 2008, TONNA ELECTRONIQUE ne détient pas d'actions propres.

Il n'existe pas de plans d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur du personnel.

La stratégie du groupe Tonna est de maintenir un actionariat stable.

### 3.4 Passifs non courants

#### 3.4.1 Provision pour indemnités de fin de carrière

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Les hypothèses retenues pour 2008 peuvent être résumées comme suit :

	2008	2007
Taux d'actualisation	5,1 %	4,5 %
Taux de progression des salaires	2 %	2 %
Taux de rotation du personnel	Faible	Faible
Age de départ à la retraite	65	65

# Annexe aux comptes consolidés

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

La provision pour indemnités de fin de carrière a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007
<b>Evaluation des engagements :</b>		
Obligations à l'ouverture de l'exercice	382	795
Coût net d'une année de service additionnelle	16	32
Charge d'intérêt	17	19
Prestations payées	0	0
Changements d'hypothèses	(142)	(464)
<b>Valeur actuelle à la clôture de l'exercice</b>	<b>274</b>	<b>382</b>
<b>Charge totale de l'exercice en résultat opérationnel</b>	<b>(108)</b>	<b>(413)</b>

La provision est particulièrement sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Une variation à la hausse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact de - 40 K€ sur la valeur de la provision à la clôture de l'exercice.

### 3.5 Passifs courants

#### 3.5.1 Provisions courantes

	31/12/2007	Dotations	Reprises consommées	Reprises non consommées	31/12/2008
Provision garantie clients	30	-	(10)	-	20
Provision pour risques et charges	76	15	(72)	-	19
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>15</b>	<b>(82)</b>	<b>-</b>	<b>39</b>

La reprise de provision pour risques et charges de 72 K€ concerne le litige sur la participation de l'employeur à l'effort de construction suite au règlement intervenu auprès de l'administration fiscale.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 3.5.2 Dette financière nette

	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	240
Dettes Factor	4 366	4 049
Dettes RJ	4 632	-
Compte courant FINANCIERE TONNA	1 062	-
Autres	17	-
<b>Dette financière brute</b>	<b>10 077</b>	<b>4 289</b>
Actifs financiers courants	(1 125)	(593)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(231)	(194)
<b>Dette financière nette</b>	<b>8 721</b>	<b>3 502</b>

Les dettes financières augmentent en raison du classement des dettes RJ dans le poste « dettes financières » et du financement par compte courant apporté par Financière Tonna.

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie est équivalente au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan.

Le tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2007 a fait l'objet des corrections suivantes :

- Flux nets de trésorerie générés par l'activité : 175 K€.
- Flux nets de trésorerie générés par des opérations d'investissement : -57 K€.
- Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement : -118 K€.

La maturité des dettes financières hors le compte courant vis-à-vis de FINANCIERE TONNA (compte courant destiné à être intégré au capital de TONNA ELECTRONIQUE dans le cadre d'une augmentation de capital) est la suivante au 31 décembre 2008 :

	31/12/2008	Maturité		
		- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes Factor	4 366	4 366		
Dettes RJ	4 632	1 597	1 008	2 027
<b>Total</b>	<b>8 998</b>	<b>5 963</b>	<b>1 008</b>	<b>2 027</b>

La société dispose d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor CGA. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 5 005 K€ au 31 décembre 2008.

La société dispose également d'une ligne de crédit non plafonnée à l'export, utilisée à hauteur de 360 K€ au 31 décembre 2008.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 3.5.3 Autres passifs courants

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 101	5 331
Autres passifs courants	1 635	5 290
<b>Total</b>	<b>3 736</b>	<b>10 621</b>

Les comptes de dettes ont fait l'objet d'une analyse détaillée par compte au 31 décembre 2008. Les impacts liés au jugement rendu par le tribunal de commerce ont été enregistrés sur la base du différentiel entre les dettes admises par le tribunal et le montant exigible au titre du plan.

Les autres passifs courants ont une échéance à moins d'un an.

Un état récapitulatif des échéances du plan est donné dans le tableau suivant :

<b>DETTES LIEES AU PLAN</b>	- 6 mois	6 mois à 1 an	1 ans à 5 ans	5 ans et plus
Passifs non courants			1 008	2 027
Passifs courants	1 212	385		
<b>Total</b>	<b>1 212</b>	<b>385</b>	<b>1 008</b>	<b>2 027</b>

Le taux d'actualisation retenu est le taux sans risque sur 10 ans (OAT 10 ans) + 1%.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

Des reclassements ont été opérés sur les comptes 2007 afin d'assurer une meilleure comparabilité. Ainsi, les coûts de restructuration, auparavant classés en « charges de personnel » d'un montant de 1 431 K€ et la plus value sur cession de l'immeuble de Mondelage d'un montant de 380 K€ ont été enregistrés en autres produits et charges opérationnels.

### 4.1 Chiffre d'affaires

	2008	2007
Ventes de produits finis	8 865	9 436
Production vendue de biens et services	5 799	5 990
<b>Total</b>	<b>14 664</b>	<b>15 426</b>

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 4.2 Charges de personnel

	2008	2007
Rémunérations du personnel	2 445	2 791
Charges sociales	1 239	1 674
<b>Total</b>	<b>3 684</b>	<b>4 465</b>

Les cotisations comptabilisées dans le cadre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 191 K€ en 2008 contre 280 K€ en 2007.

### 4.3 Charges externes et autres charges

	2008	2007
Sous-traitance	1 085	855
Transport	464	492
Autres	1 346	1 578
<b>Total</b>	<b>2 895</b>	<b>2 925</b>

La réduction du poste «Autres» s'explique principalement par :

- une baisse significative des frais d'honoraires. Les charges en 2007 étaient liées à la situation de mise en redressement judiciaire (frais d'avocats, d'administrateur judiciaire, de mandataire judiciaire, etc...) ;
- la réduction des postes «Frais de déplacements» et «Publicité».

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour le contrôle des comptes 2008 est le suivant :

	KPMG Audit	Laurent Pate
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	37	19
Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées (DDL)	8	-
<b>Total honoraires</b>	<b>45</b>	<b>19</b>

# Annexe aux comptes consolidés

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 4.4 Amortissements, provisions et dépréciations

	2008	2007
Dotations aux amortissements et provisions	(100)	(177)
Reprises de provisions	15	10
<b>Total</b>	<b>(85)</b>	<b>(167)</b>

Ce poste recouvre essentiellement les dotations aux amortissements des immobilisations.

### 4.5 Autres produits et charges opérationnels

	2008	2007
Coût de restructuration	(195)	(1 431)
Abandons de créances	2 036	-
Plus value de cession de l'immeuble	-	380
Autres non détaillés	182	-121
<b>Total</b>	<b>2 023</b>	<b>(1 172)</b>

Le coût des mesures de licenciement 2007 a été reclassé dans ce poste sur la ligne « Coût de restructuration » afin d'assurer une meilleure comparabilité.

### 4.6 Produits et charges financières

	2008	2007
Intérêts sur dettes financières	(291)	(289)
Charges de désactualisation	(76)	0
Autres charges financières	(24)	(14)
<b>Total charges financières</b>	<b>(391)</b>	<b>(303)</b>
Produits d'actualisation	1 068	0
Abandon de créances	360	0
Autres produits financiers	166	4
<b>Total produits financiers</b>	<b>1 428</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>1 203</b>	<b>(299)</b>

L'abandon de créances correspond aux abandons consentis par les établissements de crédit (cf. partie 1 « Faits significatifs de l'exercice »).

Le produit d'actualisation correspond à l'effet de l'actualisation des dettes dues au titre du plan de continuation et dont le règlement est étalé sur la durée du plan.



## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 4.7 Preuve d'impôts

	Solde au 31/12/2008	Solde au 31/12/2007
<b>Base imposable</b>		
Résultat net	2 298	(4 150)
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat des activités courantes avant impôts	2 298	(4 150)
<b>Charge d'impôt théorique (33,33%)</b>	<b>(766)</b>	<b>1 383</b>
<b>Différence entre l'impôt théorique et les impôts sur le résultat</b>	<b>766</b>	<b>(1 383)</b>

Cet écart s'explique essentiellement par l'effet net des impôts différés non constatés.

### 4.8 Résultats par action

	2008	2007
Résultat net	2 298	(4 150)
Nombre moyen pondéré d'actions	449 777	449 777
Résultat par action (en euros)	5,11	(9,23)
Impact du plan de continuation	3 269	
Résultat net avant effet du plan	(971)	
Résultat par action avant effet du plan de continuation (en euros)	(2,16)	

Le résultat dilué par action est égal au résultat par action compte tenu de l'absence d'instrument dilutif.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 5. Identification des instruments financiers par classe

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs par catégorie comptable ainsi que leur juste valeur.

	Instruments financiers par résultat	Actifs évalués à la juste valeur	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passif au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Juste valeur de la classe
Actifs financiers					67		67	67
Clients et autres débiteurs					5 936		5 936	5 936
Autres actifs courants					648		648	648
Actifs financiers courants		330			795		1 125	1 125
Trésorerie et équivalents de trésorerie		231					231	231
<b>Total actif</b>		<b>561</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 446</b>	<b>0</b>	<b>8 007</b>	<b>8 007</b>
Emprunts et dettes non courantes						3 035	3 035	3 035
Découverts bancaires		0					0	0
Dettes financières courantes						5 445	5 445	5 445
Dettes RJ courantes						1 597	1 597	1 597
Dettes fournisseurs						2 101	2 101	2 101
Autres passifs courants						1 635	1 635	1 635
<b>Total Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 813</b>	<b>13 813</b>	<b>13 813</b>

### 6. Facteurs de risques

#### • Risque de liquidité

*Risque lié au non respect du plan de continuation*

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2008, il reste 4 632 K€ de dettes remboursables sur 10 ans dont 1 597 K€ à rembourser à moins d'un an.

La société considère néanmoins qu'elle pourra faire face à ses engagements à court terme (12 mois) (cf. § 2 sur la continuité d'exploitation).

*Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société*

La société dispose d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 5 005 K€ au 31 décembre 2008.

La société dispose également d'une ligne de crédit non plafonnée à l'export, utilisée à hauteur de 360 K€ au 31 décembre 2008.

L'analyse des passifs financiers par maturité est présentée au § 3.5.2.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### • Risque de change

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs dans la mesure où ces achats sont réalisés auprès de PSI qui les approvisionne pour le compte de TONNA.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

### • Risque de taux

La structure d'endettement de TONNA n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier du groupe est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Une augmentation du taux d'intérêt d'un point aurait un impact sur le résultat d'un montant de 36 K€.

### • Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 5 936 K€ (valeur comptable figurant au bilan).

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des 5 premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

La balance âgée des actifs (créances clients) qui présentent des retards de paiement mais non provisionnés se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2008			
	Actifs en souffrance mais non dépréciés			
	0-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	> 9 mois
Clients et autres débiteurs.....	12	10	4	2

	Au 31 décembre 2007			
	Actifs en souffrance mais non dépréciés			
	0-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	> 9 mois
Clients et autres débiteurs.....	23	22	54	32

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 7. Informations sectorielles

Le groupe TONNA ELECTRONIQUE est constitué à fin 2008, d'un unique secteur d'activité : l'équipement audiovisuel.

Des informations sont fournies au titre du second niveau d'information ; elles correspondent aux zones de vente :

Ventes	2008	2007
- France	13 446	14 315
- Exportation	1 217	1 111
<b>Total</b>	<b>14 663</b>	<b>15 426</b>

Les actifs au 31 décembre 2008 et les investissements de l'exercice concernent uniquement la France.

### 8. Autres informations

#### 8.1 Effectifs du groupe

Au 31 décembre	2008	2007
Cadres	43	39
Agents de maîtrise	22	29
Employés-ouvriers	10	8
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>76</b>

#### 8.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement :

- avec les dirigeants : les dépenses constatées au compte de résultat au titre des rémunérations des dirigeants de TONNA ELECTRONIQUE, détaillées ci-dessous :

	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois
Avantages à court terme	77	212
Avantages postérieurs à l'emploi	n.a.	n.a.
Avantages à long terme	n.a.	n.a.
Indemnités de fin de contrat	n.a.	n.a.
Paiement en actions	n.a.	n.a.

Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'Administration.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

- avec le groupe FINANCIERE PONTOISE (regroupant les sociétés PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES, SAT INDUSTRIE, ELAP et ANTENNES FT), les prestations suivantes :

- la facturation par TONNA ELECTRONIQUE de frais d'hébergement informatique (34 K€ au titre de l'exercice 2008), de matériels électroniques (10 K€ au titre de l'exercice 2008) ;
- la facturation par les sociétés du groupe FINANCIERE PONTOISE de produits audiovisuels (3 264 K€ au titre de l'exercice 2008).

Eléments concernant le groupe FINANCIERE PONTOISE :

### Au bilan

Participations	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	828
Autres dettes	1 062

### Au compte de résultat

Prestations de services	59
Refacturations (charges)	3 264
Produits financiers	
Charges financières	
Refacturations (produits)	10

La société TONNA ELECTRONIQUE a cédé en date du 15 mai 2008 à la société FINANCIERE TONNA la créance commerciale de 110 K€ détenue à l'encontre de la société CANAL+ DISTRIBUTION, au prix de sa valeur nominale. Cette cession s'inscrit dans le cadre d'accords conclus pour le rachat des créances CANAL+ FINANCE et VIVENDI sur la société FINANCIERE TONNA ainsi que pour la renonciation à une clause de retour à meilleure fortune relative à un abandon de créance antérieurement consenti.

La société TONNA ELECTRONIQUE a par ailleurs cédé en date du 31 décembre 2008 à Monsieur Patrice PETIT la créance de 139 K€ détenue à l'encontre de Monsieur Bruno PROUST, payée au moyen de la cession concomitante et à due concurrence de la créance de compte courant détenue à l'encontre de la société FINANCIERE TONNA, cette dation en paiement ayant permis une compensation entre les créances et dettes respectives de TONNA ELECTRONIQUE et FINANCIERE TONNA.

La société ACET est un fournisseur italien de référence pour les produits Portier. Elle a participé au plan de redressement par un apport en numéraire de 100 K€ et est devenue à ce titre actionnaire de la société FINANCIERE TONNA à hauteur de 6,67 % du capital.

# Annexe aux comptes consolidés

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 8.3 Engagements hors bilan

	31/12/2008	31/12/2007
Nantissements sur titres	10	10
Cautions Société Générale	46	46
Abandons de créances consentis	2 396	

Par ailleurs, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à respecter ses engagements au titre du plan de continuation comme décrit partie 1 « Faits significatifs de l'exercice ».

De plus, en cas de besoin, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à soutenir financièrement le groupe TONNA ELECTRONIQUE jusqu'à la date de l'assemblée générale arrêtant les comptes 2009.

### 8.4 Situation fiscale

Au 31 décembre 2008, le montant des déficits fiscaux reportables s'élève à 17 809 K€.

### 8.5 Passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels ou de litige qui ne sont pas provisionnés.

### 8.6 Evénements postérieurs à la clôture

Comme exposé en partie 1 « Faits significatifs de l'exercice », les opérations de recapitalisation n'ont pas abouties. A ce jour, la société réfléchit à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires.

Les frais liés à ces opérations ont été enregistrés en charge dans les comptes 2008 à hauteur de 33 K€.

L'actionnaire HF Company a été débouté par ordonnance de référé rendue par le Vice-Président du Tribunal de Commerce de REIMS le 3 février 2009 de sa demande en expertise de gestion introduite en Septembre 2008.

La première échéance du plan de continuation (seconde échéance pour les créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance) a été réglée au 15 mai 2009 pour un montant de 497 K€.

A fin mars, l'activité enregistre une progression de 7,38 % par rapport au premier trimestre 2008.

### 8.7 Identité de la mère consolidant les comptes de la société

FINANCIERE PONTOISE  
Société par actions simplifiée au capital de 490.000 euros  
Siège social : 29, rue Monte à Regret 10400 PONT-SUR-SEINE  
420 988 305 R.C.S. TROYES

## BILAN SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2008

Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2008			2007 Net
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4.1</b>				
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		1 474	1 388	86	46
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4.2</b>				
Terrains		20		20	20
Constructions		2 266	1 477	789	832
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 828	1 819	9	24
Autres immobilisations corporelles		754	734	20	30
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		-	-	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4.3</b>				
Participations		10	10	0	10
Autres titres immobilisés		207	207	0	0
Prêts		117	117	0	1
Autres		70	3	67	89
		<b>6 747</b>	<b>5 755</b>	<b>992</b>	<b>1 052</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>4.4</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières et autres approvisionnements		2 095	918	1 177	1 029
En-cours de production (biens et services)		1 327	420	907	1 092
Produits intermédiaires et finis		995	351	643	407
Marchandises		1 444	531	913	404
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>		215		215	167
<b>Créances</b>	<b>4.5</b>				
Créances clients et comptes rattachés		679	205	474	394
Autres créances		2 576	15	2 561	2 685
Valeurs mobilières de placement	<b>4.6</b>	10		10	10
Disponibilités		231		231	184
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance	<b>4.8</b>	82		82	97
		<b>9 654</b>	<b>2 441</b>	<b>7 214</b>	<b>6 469</b>
<b>Total Général</b>		<b>16 402</b>	<b>8 197</b>	<b>8 205</b>	<b>7 521</b>

## BILAN SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2008

<b>Passif</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital (dont versé : 7196 K€)		7 196	7 196
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 854	2 854
Ecart de réévaluation		41	41
<b>Réserves</b>			
Réserve légale		157	157
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves		3 398	3 398
Report à nouveau		(17 102)	(12 475)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte (-))		1 195	(4 628)
	<b>4.9</b>	<b>(2 261)</b>	<b>(3 456)</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
Avances conditionnées de l'Etat		0	0
		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques et charges		39	106
	<b>4.10</b>	<b>39</b>	<b>106</b>
<b>Dettes <sup>(1)</sup></b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	<b>4.11</b>	46	239
Emprunts et dettes financières divers	<b>4.11</b>	1 073	19
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>4.12</b>	4 101	5 323
Dettes fiscales et sociales	<b>4.12</b>	4 621	4 803
Autres dettes	<b>4.12</b>	566	487
Compte de régularisation			
Produits constatés d'avance		11	
	<b>4.12</b>	<b>10 427</b>	<b>10 871</b>
<b>Total Général</b>		<b>8 205</b>	<b>7 521</b>

(1) dont à plus d'un an : 5 117 K€  
dont à moins d'un an : 5 310 K€

(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 46 K€ dont 40 K€ de dettes déclarées au passif



## COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL 2008

(en milliers d'euros)

	Notes	2008	2007
<b>Produits d'exploitation :</b>			
Ventes marchandises, produits finis et prestations de services		8 865	9 436
Production vendue (biens et services)		5 798	5 990
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation : 1 217 K€)	5.1	14 664	15 426
Production stockée		58	(953)
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		0	2
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		800	1 184
Autres produits		2 058	29
<b>Total des produits d'exploitation :</b>		<b>17 580</b>	<b>15 689</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>			
Achats de marchandises		7 092	6 304
Variation de stock		(676)	153
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 317	1 987
Variation de stock		7	556
Autres achats et charges externes	5.2	3 189	3 140
Impôts, taxes et versements assimilés		263	529
Salaires et traitements		2 707	4 561
Charges sociales		1 239	1 674
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		98	202
Sur actif circulant : dotations aux provisions		219	1 090
Pour risques et charges : dotations aux provisions		30	132
Autres charges		181	100
<b>Total des charges d'exploitation :</b>		<b>(16 667)</b>	<b>(20 426)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5.2</b>	<b>914</b>	<b>(4 738)</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits financiers :			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		374	15
Reprises sur provisions et transferts de charges		594	
Différences positives de change		0	1
<b>Sous-total :</b>		<b>969</b>	<b>16</b>
Charges financières :			
Dotations aux amortissements et aux provisions		24	17
Intérêts et charges assimilées		615	215
Différences négatives de change		0	3
<b>Sous-total :</b>		<b>(639)</b>	<b>(235)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5.3</b>	<b>330</b>	<b>(219)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			
Produits exceptionnels :			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		0	1 028
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>Sous-total :</b>		<b>0</b>	<b>1 028</b>
Charges exceptionnelles :			
Sur opérations de gestion		31	(32)
Sur opérations en capital		17	712
Dotations aux amortissements et aux provisions			
<b>Sous-total :</b>		<b>(49)</b>	<b>(680)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5.4</b>	<b>(49)</b>	<b>348</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôt sur les bénéfices			(19)
Total des produits		18 550	16 732
Total des charges		(17 355)	(21 360)
<b>Résultat net</b>		<b>1 195</b>	<b>(4 628)</b>

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

TONNA ELECTRONIQUE est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration, faisant depuis 1984, appel public à l'épargne. Elle est cotée sur le marché d'Euronext PARIS (compartiment C).

La Direction Générale est exercée par un Directeur Général, assisté d'un Directeur Général Délégué

### 1. Présentation de l'activité

TONNA ELECTRONIQUE intervient sur un secteur unique d'activité, l'équipement audiovisuel, composé des principaux segments d'activité suivants :

- TV Individuel regroupant TV Individuel Terrestre (TVT) et TV Individuel Satellite (TVS)  
TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux audiovisuels : antennes terrestres et satellites et accessoires, connectique, mécanique de fixation, amplificateurs, récepteurs satellites, adaptateurs TNT.
- TV Collectif (TVC)  
TONNA propose une gamme complète d'équipements pour la réception, le traitement et la distribution des signaux TV adaptée aux différentes configurations d'habitat collectif : commutateurs, voies de traitement de tête, amplificateurs, passifs de distribution, câbles et connecteurs.
- Portier / Sécurité  
TONNA propose une gamme complète de portiers audio et vidéo, d'équipements de contrôle d'accès et de vidéosurveillance résidentielle.
- Réseaux regroupant les Réseaux Câblés (RCU) et les Réseaux Institutionnels (RCI)  
L'offre RCU se limite désormais à la fourniture de matériels : démodulateurs QPSK et modulateurs QAM pour tête de réseau numérique ; émetteurs et récepteurs optiques ; amplificateurs ; équipements de supervision.  
L'offre RCI porte sur la fourniture de dispositifs de distribution de la télévision à accès contrôlé sur réseau coaxial et sur IP (gammes VISICRYPT et VISIMEDIA).

### 2. Faits significatifs

A l'issue d'une période d'observation de près de 18 mois, le Tribunal de Commerce de REIMS a, par jugement du 15 mai 2008, arrêté le plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif de la société TONNA ELECTRONIQUE, soutenu par la société FINANCIERE PONTOISE, holding d'un groupe industriel et commercial aubois spécialisé dans la fabrication d'antennes terrestres et satellites, et de leurs accessoires, et la distribution Grand Public de ces équipements.

A cette même date, le Conseil d'Administration de la société TONNA ELECTRONIQUE a procédé à une réorganisation des pouvoirs au sein de la société. Après avoir été coopté administrateur, Monsieur Bruno PROUST, Président de la société FINANCIERE PONTOISE, a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société (Monsieur Patrice PETIT devenant Directeur Général Délégué).

La société FINANCIERE PONTOISE a ainsi procédé le 25 juillet 2008 à l'acquisition de la majorité du capital de la société FINANCIERE TONNA, détenant 64,21 % du capital de la société TONNA ELECTRONIQUE, franchissant à la hausse, à titre indirect, les seuils de 50 % en capital et des 2/3 en droits de vote.

Le nouvel ensemble constitué par le rapprochement des groupes FINANCIERE PONTOISE et TONNA ELECTRONIQUE assure une présence sur la totalité du marché de la réception TV, depuis la télévision individuelle jusqu'aux réseaux câblés, avec comme axe privilégié le développement de nouveaux produits destiné à renforcer l'offre TONNA :

- les usines du groupe FINANCIERE PONTOISE offrent une capacité de développement de produits mécaniques ;
- la gamme «Individuel» développée par le groupe FINANCIERE PONTOISE complète le catalogue TONNA ;
- le groupe FINANCIERE PONTOISE apporte son savoir-faire en terme de sourcing avec une première démarche visant à compléter la gamme «Portier / Sécurité» à destination de l'habitat individuel et du petit collectif.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### Présentation du plan de continuation

Les engagements financiers pris par la société FINANCIERE PONTOISE prévoient :

- des apports en numéraire au moyen de concours bancaires pour un montant de 1 540 K€, destinés à être apportés en compte courant à la société TONNA ELECTRONIQUE ; ces apports devant être complétés d'apports de personnes physiques et morales pour 400 K€ ;
- des lignes de crédits documentaires dans la limite d'un plafond 1 360 K€ utilisable en fonction des besoins d'achats de la société TONNA ELECTRONIQUE en Asie.

Au 31 décembre 2008, les apports en numéraire faits à la société FINANCIERE TONNA s'élevaient à 1 545 K€, dont 1 062 K€ ont été avancés en compte courant à la société TONNA ELECTRONIQUE. A cette même date, la société TONNA ELECTRONIQUE avait bénéficié de 690 K€ de lignes de crédits documentaires (via la société PONT-SUR-SEINE INDUSTRIES). Au 23 avril 2009, date d'arrêt des comptes, ces montants ressortent respectivement à 1 695 K€ et 1 394 K€.

Les engagements financiers pris par la société FINANCIERE PONTOISE devaient s'accompagner, d'ici la fin de l'exercice 2008 puis début 2009, d'une recapitalisation de la société TONNA ELECTRONIQUE comprenant :

- une réduction du capital par diminution de la valeur nominale de l'action TONNA ELECTRONIQUE de 16 euros à 1 euro afin d'apurer partie des pertes à hauteur de 6 746 655 euros ;
- une augmentation de capital de 1 200 000 euros réservée à la société FINANCIERE TONNA ainsi qu'une émission gratuite simultanée de 2 887 110 bons de souscription d'actions autonomes, attribués avec maintien du droit préférentiel de souscription, donnant droit à l'attribution de 7 bons pour 4 actions anciennes, destinée à compenser la dilution des actionnaires minoritaires, à laquelle la société FINANCIERE TONNA s'était engagée à renoncer.

Dans cette perspective, la société FINANCIERE PONTOISE avait sollicité auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer une

offre publique, ce qui lui a été accordé par le collège de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2008 (cf. Avis AMF n° 208C05238 du 19 mars 2008).

L'Autorité des Marchés Financiers a par ailleurs apposé le 23 février 2009 le visa n° 09-045 sur le prospectus mis à la disposition du public à l'occasion des opérations envisagées sur le capital.

A la date d'établissement du présent rapport, les projets de résolutions proposés au vote des actionnaires n'ont pas pu être adoptés, la société FINANCIERE PONTOISE ayant cependant respecté son engagement de versement des 1 200 000 euros susvisés.

En effet, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le quorum requis par la loi pour le vote de la résolution principale relative à l'augmentation de capital réservée n'était pas réuni, obligeant l'assemblée à décider son ajournement à raison du caractère accessoire des autres résolutions.

A l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie sur seconde convocation, le 27 mars dernier, la société FINANCIERE TONNA ne pouvant, conformément à la loi, voter la quatrième résolution relative à l'augmentation de capital de 1 200 000 euros réservée à son profit, et la majorité requise pour le vote de cette résolution n'ayant pas été réunie du fait de l'abstention de l'actionnaire minoritaire HF Company détenant 8 % du capital et de l'absence de votes en nombre suffisant permettant de compenser cette abstention, les autres résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée, induites par ou la conséquence de la résolution principale susvisée, ont été écartées.

Aux termes du jugement du 15 mai 2008, le Tribunal de Commerce de REIMS a fixé à 10 ans la durée du plan de continuation et au 15 mai 2009 la première échéance du plan pour les créanciers n'ayant pas accepté de conditions spécifiques de règlement, étant précisé par ailleurs que la société a obtenu de régler en 24 mensualités à compter de la date du jugement la créance super privilégiée de l'Assurance en Garantie des Salaires principalement née des sommes avancées au début de la période d'observation et lors de l'arrêt du plan au titre des indemnités de rupture versées au personnel licencié.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

En effet, le Tribunal de Commerce, prenant acte de l'évolution difficile des derniers mois précédant l'arrêté du plan, a autorisé le licenciement économique de 8 personnes. Le coût social de cette restructuration, d'un montant de 195 K€, a été intégralement pris en charge dans les comptes de l'exercice 2008.

### Modalités d'apurement des créances admises au passif

Pour les créanciers n'ayant pas accepté de conditions spécifiques de règlement :

15/05/09	15/05/10	15/05/11	15/05/12	15/05/13
5 %	5 %	5 %	5 %	10 %
15/05/14	15/05/15	15/05/16	15/05/17	15/05/18
10 %	15 %	15 %	15 %	15 %

Pour les créanciers ayant accepté des conditions spécifiques de règlement :

*Créanciers des comités Fournisseurs et Etablissements de crédit :*

Comité des Fournisseurs :

- Paiement de 10 % du montant de la créance dans les douze mois suivant l'arrêté du plan et la réalisation des immeubles de REIMS et MONDELANGE (pour mémoire, la réalisation de l'immeuble de MONDELANGE est intervenue en Mai 2007 et la cession de l'immeuble de REIMS, initialement prévue la première année d'exécution du plan, n'interviendra qu'en cas de besoin) ;
- Abandon de 60 % du montant de la créance ;
- Affectation du solde de 30 % en autres créances portant intérêts, remboursables après la durée d'exécution du plan arrêté par le Tribunal.

Comité des Etablissements de crédit :

- Paiement de 10 % du montant de la créance dans les douze mois suivant l'arrêté du plan et la réalisation des immeubles de REIMS et MONDELANGE contre abandon du solde.

*Créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance :*

- Paiement en 3 échéances fixées au 15/08/08, 15/05/09 et 15/05/10 (l'échéance du 15/08/08 a été réglée pour un montant de 187 K€).

L'exercice 2008 est impacté des effets du plan de continuation ce qui rend la comparabilité avec 2007 plus difficile.

Les impacts des décisions du tribunal enregistrés dans les comptes au 31 décembre 2008, par niveau de résultat, sont présentés dans le tableau suivant :

(en K€)	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat net
Abandons de créances	2 036	360	2 396
Mesures de restructuration	(195)	-	(195)
Total	1 841	360	2 201

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte économique dégradé et une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2009. Ils devront être approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées dans l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 3. Règles et méthodes comptables

#### 3.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis selon les règles et méthodes résultant du Plan Comptable Général adopté le 29 avril 1999 par le Comité de la Réglementation Comptable et à jour des règlements postérieurs dudit Comité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société a établi ses comptes en appliquant le principe de continuité, un plan de continuation de la société TONNA ELECTRONIQUE marquant la sortie de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire du 20 décembre 2006 ayant été adopté par le Tribunal de Commerce de REIMS comme indiqué dans la partie 2 « Faits significatifs de l'exercice ».

La continuité d'exploitation repose notamment sur les principales hypothèses suivantes :

- Respect du plan par l'actionnaire majoritaire,
- Progression du chiffre d'affaires en 2009,
- Maintien des marges à un niveau équivalent à 2008.

Il pourrait y avoir une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité en cas de non respect de ces hypothèses.

Cependant, TONNA ELECTRONIQUE bénéficie d'une lettre de soutien de son actionnaire majoritaire (FINANCIERE PONTOISE) jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes 2009.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 3.2 - Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

##### a) Immobilisations :

###### - Immobilisations incorporelles :

Elles sont constituées de contrats de développement entièrement amortis, de concessions et brevets amortissables sur 5 ans et de logiciels ainsi que des frais de recherche et développement engagés pour le développement de deux logiciels, dont la durée d'amortissement est calculée sur 5 ans.

###### - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue de chaque immobilisation. Les durées des principales immobilisations sont les suivantes :

• Gros œuvre :	60 ans
• Aménagements :	40 ans
• Agencements :	20 ans
• Installations générales, mobilier :	10 ans
• Matériel de transport, matériel et outillage :	5 ans

###### - Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction des risques courus ; des dépréciations de titres sont constatées lorsqu'il s'avère que la valeur d'utilité, appréciée notamment par référence aux capitaux propres ou aux perspectives de résultats futurs, est inférieure au coût d'acquisition desdites participations.

##### b) Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au coût moyen pondéré après incorporation des coûts d'approvisionnement.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, comprenant

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

le coût des matières premières et de la main d'œuvre de production et les autres frais rattachables à la fabrication en fonction du niveau d'activité normal.

La comptabilisation des stocks de matières premières est faite selon la méthode FIFO.

Les stocks d'en-cours et de produits finis sont valorisés à leur coût de revient étant précisé que :

- la part matière est affectée d'un coefficient global d'approvisionnement calculé sur la base des coûts réels de l'exercice ;
- la part main d'œuvre est valorisée selon les coûts d'unité d'œuvre calculés au budget, tenant compte du niveau normal d'activité.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### c) Créances et dettes :

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée. Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'ancienneté des créances et d'une estimation des risques.

Les créances et dettes libellées dans les devises des pays hors zone Euro sont converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change. Les pertes de change latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

### d) Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées par référence à leur valeur boursière de fin d'année. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

### e) Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### f) Provisions :

Les provisions sont constituées pour faire face à des litiges en cours et des garanties clients.

L'estimation du montant des provisions pour litiges correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation. La provision pour garantie clients est calculée sur la base du taux de panne appliqué au nombre de produits vendus sous garantie.

### g) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est constitué de trois composantes :

- les ventes de marchandises ;
- les ventes de produits finis ;
- les prestations de services (ingénierie, maintenance et maîtrise d'œuvre).

Les ventes de marchandises et de produits finis sont reconnues en chiffre d'affaires dès leurs livraisons aux clients.

### h) Achats :

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

### i) Engagement pris en matière d'indemnité de départ en retraite :

Il n'existe aucun régime particulier de retraite pour le personnel qui soit à la charge de la société. La Convention Collective prévoit le versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite et dont le montant figure en engagements hors bilan.

Le calcul est assis sur un taux d'actualisation de 5,1%, l'évolution annuelle des salaires de 2% et un taux de charges sociales défini selon la catégorie socioprofessionnelle. Le personnel concerné a été reclassé par catégorie et ancienneté. Il est tenu compte du taux de rotation du personnel, de la probabilité de survie et de l'âge de départ à la retraite (65 ans).

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

## 4. Notes sur le bilan

## 4.1 Immobilisations incorporelles

Chaque employé bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur.

	31 décembre 2007	Augmentations	Cessions	31 décembre 2008
Frais de Recherche et Développement	481	-	-	481
Concessions brevets	918	5	(368)	555
Fonds de commerce	378	-		378
Autres immobilisations	-	60	-	60
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>1 777</b>	<b>65</b>	<b>368</b>	<b>1 474</b>
Amortissements	(1 731)	(25)	368	(1 388)
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>86</b>

## 4.2 Immobilisations corporelles

	Valeurs brutes au 31 décembre 2007	Amortissements au 31 décembre 2008	Valeurs nettes au 31 décembre 2008
Terrains	20	-	20
Constructions	1 405	(644)	761
Installations et agencements	861	(833)	28
Matériel industriel et outillage	1 828	(1 819)	9
Installations & agencements divers	27	(27)	-
Matériel de transport	16	(16)	-
Mobilier et matériel de bureau	711	(691)	20
<b>Total</b>	<b>4 868</b>	<b>(4 030)</b>	<b>838</b>

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### a) Variation des valeurs brutes :

	Valeurs brutes au 31 décembre 2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31 décembre 2008
Terrains	20	-	-	20
Constructions	1 405	-	-	1 405
Installations et agencements	861	-	-	861
Matériel industriel et outillage	2 261	1	(434)	1 828
Installations & agencements divers	68	-	(41)	27
Matériel de transport	16	-	-	16
Mobilier et matériel de bureau	818	5	(112)	711
<b>Total</b>	<b>5 449</b>	<b>6</b>	<b>(587)</b>	<b>4 868</b>

### b) Variation des amortissements :

	Amortissements au 31 décembre 2007	Dotations aux amortissements	Amortissements afférents aux éléments sortis	Amortissements au 31 décembre 2008
Terrains	-	-	-	-
Constructions	608	36	-	644
Installations & agencements	826	7	-	833
Matériel industriel et outillage	2 237	16	(434)	1 819
Installations et agencements divers	68	-	(41)	27
Matériel de transport	16	-	-	16
Mobilier et matériel de bureau	789	14	(112)	691
<b>Total</b>	<b>4 544</b>	<b>73</b>	<b>(587)</b>	<b>4 030</b>



## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 4.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières au 31 décembre 2008 sont constituées de :

Participations	31 décembre 2008	31 décembre 2007
EXACT COMMUNICATION S.A.	-	1 295
EXER VIDEOCOM S.A.	-	3 664
Autres	10	10
<b>Total brut</b>	<b>10</b>	<b>4 970</b>
Dépréciation	(10)	(4 960)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>0</b>	<b>10</b>

Les sociétés EXACT COMMUNICATION et EXER VIDEOCOM ont fait l'objet d'opérations de transmission universelle de patrimoine au profit de TONNA ELECTRONIQUE à effet du 31 décembre 2008.

Autres titres immobilisés	31 décembre 2008	31 décembre 2007
TEDEL S.A.	207	207
TONNA ELECTRONIQUE ESPAÑA S.A.	-	321
<b>Total brut</b>	<b>207</b>	<b>528</b>
Dépréciation	(207)	(528)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La société de droit espagnol TONNA ELECTRONIQUE ESPANA a été dissoute à effet du 23 décembre 2008.

Autres immobilisations financières	31 décembre 2007	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2008
Prêts, avances et dépôts	367	3	(181)	189
Dépréciation	(277)	-	155	(122)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>(26)</b>	<b>67</b>

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 4.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se ventilent comme suit :

	Valeurs brutes 31/12/08	Dépréciation	Valeurs nettes 31/12/08	Valeurs brutes 31/12/07	Dépréciation	Valeurs nettes 31/12/07
Matières premières	2 095	(918)	1 177	2 102	(1 073)	1 029
En-cours de production	1 327	(420)	907	1 536	(444)	1 092
Biens et services	995	(352)	643	728	(321)	407
Marchandises	1 444	(531)	913	768	(364)	404
<b>Total</b>	<b>5 861</b>	<b>(2 221)</b>	<b>3 640</b>	<b>5 134</b>	<b>(2 202)</b>	<b>2 932</b>

Les stocks de l'usine de Mondelange correspondent au stock de matières premières ainsi qu'au stock de travaux en cours.

L'évolution des stocks est expliquée par la reconstitution des stocks et le développement de l'offre produits opérés au second semestre 2008.

### 4.5 Créances

Les créances ont toutes une échéance à moins d'un an.

Le poste «Clients» au 31 décembre 2008 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Clients et comptes rattachés	638	696
Dépréciation clients	(205)	(440)
<b>Sous-total</b>	<b>433</b>	<b>256</b>
Clients - Produits à facturer	41	138
<b>Total</b>	<b>474</b>	<b>394</b>

Aux termes des conditions générales de vente, les ventes aux clients s'effectuent avec clause de réserve de propriété.

Il existe deux contrats d'affacturage (CGA pour la France, COFACREDIT pour l'Export) dont la comptabilisation a pour effet de minorer les comptes clients du montant des factures cédées ; en contrepartie, les factors mettent un compte courant à la disposition de TONNA ELECTRONIQUE.

Au 31 décembre 2008, l'impact sur le poste «Clients» est une réduction de 5 462 K€.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Le poste «Autres créances» au 31 décembre 2008 s'analyse comme suit :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes courants Groupe	-	399
Affacturage	1 890	1 725
Divers produits à recevoir	5	7
Créances fiscales	171	174
Fournisseurs, avoirs à recevoir	86	75
Créances sociales	27	26
Créance / cession imble Mdlge	-	614
Divers	397	212
<b>Autres créances brutes</b>	<b>2 576</b>	<b>3 232</b>
Dépréciation	(15)	(547)
<b>Autres créances nettes</b>	<b>2 561</b>	<b>2 685</b>

Les reprises de provisions se composent principalement des provisions pour dépréciation des comptes courants des filiales EXACT COMMUNICATION et EXER VIDEOCOM qui ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à TONNA ELECTRONIQUE à effet du 31 décembre 2008 et de TONNA ELECTRONIQUE ESPANA qui a été dissoute sur l'exercice 2008.

### 4.6 Valeurs mobilières de placement

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement est proche de leur valeur comptable. Elles représentent des encours cautions dans le cadre de marchés, dont les valeurs comptable et de marché s'élèvent respectivement à 9,6 K€ et 10,5 K€ au 31 décembre 2008 (contre respectivement 9,6 K€ et 10,1 K€ au 31 décembre 2007).

### 4.7 Produits à recevoir

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Créances clients et comptes rattachés	41	138
Autres créances		
- Créances fournisseurs	86	75
- Créances sociales	1	2
- Créances fiscales	45	63
- Créances diverses	5	7

# Annexe aux comptes sociaux

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 4.8 Charges constatées d'avance

	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Charges d'exploitation	82	97

### 4.9 Capitaux propres

Au 31 décembre 2008, le capital social de TONNA ELECTRONIQUE se compose de 449 777 actions au nominal de 16 euros.

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	Montant au 31 décembre 2007	Affectation des résultats aux réserves	Résultat 2008	Montant au 31 décembre 2008
Capital	7 196	-	-	7 196
Primes d'émission, de fusion	2 854	-	-	2 854
Réserve réévaluation et réserve légale	198	-	-	198
Autres réserves	3 398	-	-	3 398
Report à nouveau	(12 474)	(4 628)	-	(17 102)
Résultat exercice	(4 628)	4 628	1 195	1 195
<b>Total</b>	<b>(3 456)</b>	<b>-</b>	<b>1 195</b>	<b>(2 261)</b>

### 4.10 Provisions

Les provisions se détaillent de la manière suivante :

	31 décembre 2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2008
Provisions pour litiges personnel	4	10	-	-	14
Provisions pour litiges hors personnel	-	5	-	-	5
Provisions pour garanties clients	30	-	(10)	-	20
Autres provisions pour risques	72	-	(72)	-	-
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>15</b>	<b>(82)</b>	<b>-</b>	<b>39</b>

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

## 4.11 Emprunts et dettes financières

	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A 5 ans et plus	Total
Emprunts et dettes financières (dont passif Société Générale)	46	-	-	46
- Dépôts et cautionnements	-	9	-	9
- Comptes courant FINANCIERE TONNA	1 062	-	-	1 062
<b>Total</b>	<b>1 108</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>1 117</b>

## 4.12 Autres dettes

	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	A 5 ans et plus	Total
Personnel et cptes rattachés	351			
RJ Dettes de personnel	33	52	68	504
SS et organismes sociaux	251			
RJ Remboursement AGS	526	456	844	
RJ Dettes organismes sociaux	247	167	518	
Charges à payer	198			3 207
Autres impôts et assimilés	110			
TVA sur abandons de créances			266	
Taxe sur valeur ajoutée	54			
RJ Dettes fiscales	19	92	368	909
Emprunts et dettes	6			
RJ Passif bancaire	40			46
Fournisseurs et cptes rattachés	2 101			
RJ Passif fournisseurs	774	290	936	4 101
Produits constatés d'avance	12			12
Groupe et associés	1 062			
Autres dettes	382			
RJ Passif Clients	2	3	47	
RJ Passif divers débiteurs	13	34	85	1 628
Dépôts et cautionnements		10		10
Acomptes reçus	10			10
<b>Total</b>	<b>6 191</b>	<b>1 104</b>	<b>3 132</b>	<b>10 427</b>

## Annexe aux comptes sociaux

### EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

#### 4.13 Charges à payer

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	6	3
Dettes fournisseurs	389	322
Personnel et comptes rattachés	338	333
Sécurité sociale et organismes sociaux	199	380
Etat et collectivités	38	103
Autres dettes	382	(11)

#### 4.14 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Définition – Ensemble des entreprises (sociétés mères et sociétés contrôlées) susceptibles d'être incluses dans un même ensemble consolidable (art. R. 123-196 du Code de commerce)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	38	
Capital souscrit, appelé – non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes versés sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	828	
Autres dettes	1 062	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 4.15 Filiales et participations

Néant.

## 5. Notes sur le compte de résultat

### 5.1 - Chiffre d'affaires

Le groupe TONNA ELECTRONIQUE est constitué, à fin 2008, d'un unique secteur d'activité : l'équipement audiovisuel.

Les informations fournies correspondent aux zones de vente :

Ventes	2008	2007
- France	13 446	14 315
- Exportation	1 217	1 111
<b>Total</b>	<b>14 663</b>	<b>15 426</b>

### 5.2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2008 est un bénéfice de 914 K€ contre une perte de 4 738 K€ au 31 décembre 2007.

Les principaux postes de charges externes se décomposent comme suit :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Sous-traitance	1 094	868
Transport	464	492
Déplacements	204	223
Entretien et fournitures	227	233
Publicité	175	135
Loyers	263	227
Télécom	118	135
Personnel intérimaire	12	3
Honoraires et commissions	498	659
Assurances	79	110
Divers	55	55
<b>Total</b>	<b>3 189</b>	<b>3 140</b>

# Annexe aux comptes sociaux

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes pour le contrôle des comptes de l'exercice 2008 est le suivant :

	KPMG Audit	Laurent PATE
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	37	19
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées (DDL)	8	
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>19</b>

### 5.3 Résultat financier

Le résultat financier 2008 est un bénéfice de 330 K€ contre une perte de 219 K€ pour l'exercice précédent. La variation du résultat financier entre 2007 et 2008 s'explique principalement par un abandon de créance financier.

### 5.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2008 est une perte de 49 K€ contre un bénéfice de 348 K€ pour l'exercice précédent.

Il s'analyse de la manière suivante :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations	-	410
Autres produits et charges nets	(49)	(62)
<b>Total</b>	<b>(49)</b>	<b>348</b>

### 5.5 Situation fiscale de la société

Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés cumulés s'élèvent à 18 527 K€ au 31 décembre 2008 contre 19 358 K€ au 31 décembre 2007.

## 6. Facteurs de risques

### 6.1 Risque de liquidité

*Risque lié au non respect du plan de continuation*

Ce risque demeure important compte tenu du passif à apurer. Au 31 décembre 2008, il reste 5 613 K€ de dettes remboursables sur 10 ans dont 1 654 K€ à rembourser à moins d'un an.

La société considère néanmoins qu'elle pourra faire face sans difficulté à ses engagements à court terme (12 mois).



## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### *Risque lié à la limitation des sources de financement ouvertes à la société*

La société dispose d'un plafond de financement de 8 M€ auprès du factor CGA. Cette ligne de crédit est utilisée à hauteur de 5 005 K€ au 31 décembre 2008.

La société dispose également d'une ligne de crédit non plafonnée à l'export, utilisée à hauteur de 360 K€ au 31 décembre 2008.

### **6.2 Risque de change**

Le risque de change porte sur des achats effectués en devises. Ceux-ci ne sont pas significatifs d'autant que les achats de produits du sud-est asiatique sont désormais réalisés auprès de la société PSI qui les approvisionne pour le compte de TONNA.

Le groupe n'a pas recours à l'utilisation d'instruments financiers à des fins de couverture.

### **6.3 - Risque de taux**

La structure d'endettement de TONNA n'implique pas de risque de taux significatif.

L'endettement financier de la société est constitué essentiellement par l'affacturage qui est assuré à taux variable et à une moyenne de 3 mois.

Il comprend également le compte courant d'actionnaire FINANCIERE TONNA. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

### **6.4 - Risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à 474 K€.

Le risque de crédit est réparti sur de nombreux clients. Néanmoins, une perte de référencement d'un des 5 premiers clients pourrait avoir une incidence assez significative sur le chiffre d'affaires.

Le risque de crédit apparaît peu significatif compte tenu de la faible antériorité des créances.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 7. Autres éléments

#### 7.1 Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction : 77 K€.

#### 7.2 Effectif

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Cadres et assimilés cadres	43	39
Techniciens	22	29
Ouvriers et Employés	10	8
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>76</b>

#### 7.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés se composent des éléments suivants :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Indemnités de fin de carrière (1)	274	382
Nantissements sur titres	10	10
Cautions Société Générale	46	46
Abandons de créances consentis	2 396	-

(1) dont concernant les dirigeants : 1.1 K€.

Le montant de l'encours Factor non garanti s'élève à 1 145 K€ au 31 décembre 2008 contre 954 K€ au 31 décembre 2007.

Concernant les engagements reçus, et comme indiqué dans la partie 2 « Faits significatifs », le plan de continuation de TONNA ELECTRONIQUE prévoit au total 1 940 K€ d'apports via la FINANCIERE TONNA, dont 1 640 K€ par la FINANCIERE PONTOISE, 200 K€ par la fratrie PETIT et 100 K€ par la société ACET S.R.L.. 1 200 K€ sont destinés à une augmentation de capital réservée à la FINANCIERE TONNA réalisée par compensation de créance.

Au 31 décembre 2008, le compte courant TONNA ELECTRONIQUE s'élève à 1 062 K€, soit un montant restant à percevoir en vue de la réalisation de l'augmentation de capital précitée de 138 K€ (ce montant a été versé en Janvier 2009).

Au 23 avril 2009, date d'arrêté des comptes, 1 695 K€ ont été versés, dont 1 395 K€ par la FINANCIERE PONTOISE. Le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à respecter ses engagements au titre du plan de continuation et à verser le solde de 245 K€ au fur et à mesure des besoins en fonds de roulement de TONNA ELECTRONIQUE.

De plus, le groupe FINANCIERE PONTOISE s'est engagé à soutenir financièrement le groupe TONNA ELECTRONIQUE jusqu'à la date de l'assemblée générale arrêtant les comptes 2009.

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### Droit individuel à la formation

Le nombre d'heures acquises au titre du Droit Individuel à la Formation par les salariés de la société au 31 décembre 2008 est de 6 431 heures.

### Médailles du travail

La société n'a constaté aucune provision pour le risque lié au passif des médailles du travail, cette obligation n'étant prévue ni par la convention collective, ni par un accord d'entreprise et ne résultant d'aucun usage.

### 7.4 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

FINANCIERE PONTOISE  
Société par actions simplifiée au capital de 490.000 euros  
Siège social: 29, rue Monte à Regret 10400 PONT-SUR-SEINE  
420 988 305 R.C.S. TROYES

### 7.5 - Événements post-clôture

Comme exposé au § 2. Faits significatifs, les opérations de recapitalisation n'ont pas abouties. A ce jour, la société réfléchit à proposer une augmentation de capital ouverte à l'ensemble des actionnaires.

Les frais liés à ces opérations ont été enregistrés en charges dans les comptes 2008 à hauteur de 33 K€.

L'actionnaire HF Company a été débouté par ordonnance de référé rendue par le Vice-Président du Tribunal de Commerce de REIMS le 3 février 2009 de sa demande en expertise de gestion introduite en Septembre 2008.

La première échéance du plan de continuation (seconde échéance pour les créanciers ayant opté pour un règlement de 40 % de leur créance) a été réglée au 15 mai 2009 pour un montant de 497 K€.

A fin mars 2009, l'activité enregistre une progression de 7,38 % par rapport au premier trimestre 2008.

# Rapport des commissaires aux comptes

## SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Tonna Electronique – Société Anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- l'existence d'une incertitude relative à la convention de continuité de l'exploitation, comme présentée au paragraphe 3.1.
- l'incidence positive sur le résultat net au 31 décembre 2008 des mesures retenues par le plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif et dont le détail est précisé au paragraphe 2.
- les dettes résiduelles dues au titre du plan de redressement judiciaire figurant au paragraphe 4.12.

### 2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. paragraphe 3.1). La raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

# Rapport des commissaires aux comptes

## SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- la note 3.2.b expose les règles et méthodes comptables relatives aux stocks et aux dépréciations sur ces stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les principales hypothèses sur lesquelles se fondent les dépréciations sur stocks et à revoir les calculs effectués par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 28 mai 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

François Plat  
Associé

Reims, le 28 mai 2009

LAURENT PATE

Laurent Paté  
Associé

# Rapport des commissaires aux comptes

## SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Tonna Electronique – Société Anonyme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants mentionnés dans l'annexe :

- l'existence d'une incertitude relative à la convention de continuité de l'exploitation, comme présentée au paragraphe 2.
- l'incidence positive sur le résultat net consolidé au 31 décembre 2008 des mesures retenues par le plan de redressement par voie de continuation et d'apurement du passif et dont le détail est précisé au paragraphe 1. Un calcul du résultat par action hors incidence du plan est également présenté au paragraphe 4.8.
- les dettes résiduelles dues au titre du plan de redressement judiciaire figurant au paragraphe 3.5.2.
- les modifications apportées à la présentation du tableau de flux de trésorerie et du compte de résultat au 31 décembre 2007 comme indiqué respectivement aux paragraphes 3.5.2 et 4.

# Rapport des commissaires aux comptes

## SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 2. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. paragraphe 2). La baisse d'activité des marchés de l'équipement audiovisuel ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- la note 2.3.d expose les règles et méthodes comptables relatives aux stocks et aux dépréciations sur ces stocks. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les principales hypothèses sur lesquelles se fondent les dépréciations sur stocks et à revoir les calculs effectués par le groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 28 mai 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

François Plat  
Associé

Reims, le 28 mai 2009

LAURENT PATE

Laurent Paté  
Associé

# Rapport des commissaires aux comptes

## ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ TONNA ELECTRONIQUE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tonna Electronique et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 28 mai 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

François Plat  
Associé

Reims, le 28 mai 2009

LAURENT PATE

Laurent Paté  
Associé



# Rapport spécial des commissaires aux comptes

## SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1- Cession d'une créance détenue par votre société sur Canal + Distribution à Financière Tonna à hauteur de € 109.761,75**

Dans le cadre d'accords signés entre Financière Tonna, Messieurs Patrice Petit et Gérard Bruere-Dawson et des sociétés du groupe Canal + ainsi que la société Vivendi, votre société a cédé à Financière Tonna une créance qu'elle détenait sur Canal + Distribution pour sa valeur nominale soit € 109.761,75  
Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 23 avril 2008.

Personnes intéressées : Monsieur Gérard Bruere-Dawson et Monsieur Patrice Petit.

#### **2- Versement par FINANCIERE TONNA d'un compte courant à votre société à hauteur de € 1.200.000**

Financière Tonna s'est engagée à verser à votre société € 1.200.000 nécessaires à l'augmentation de capital prévue dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation. Au 31 décembre 2008, le compte courant non rémunéré s'élève à € 1.062.503,71.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 mai 2008.

Personnes intéressées : Monsieur Bruno Proust, Monsieur Patrice Petit, Monsieur Thierry Petit et Monsieur Franck Tonna

#### **3- Cession d'une créance détenue par votre société sur Monsieur Proust à Monsieur Patrice Petit et cession concomitante d'une créance de même montant détenue par Monsieur Patrice Petit à l'encontre de FINANCIERE TONNA**

Votre société a cédé à Monsieur Patrice Petit une créance ancienne de € 138.881,05 qu'elle détenait à l'encontre de Monsieur Bruno Proust (soit à sa valeur nominale). Concomitamment, Monsieur Patrice Petit a cédé une créance de € 138.881,05 (soit à sa valeur nominale) qu'il détenait à l'encontre de Financière Tonna.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 décembre 2008.

Personnes intéressées : Monsieur Bruno Proust, Monsieur Patrice Petit, Monsieur Thierry Petit, Monsieur Franck Tonna et Monsieur Pascal Pochon.

# Rapport spécial des commissaires aux comptes

## SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

### 4- Cession de mobiliers et de matériels aux sociétés PONT SUR SEINE INDUSTRIES et ANTENNES FT

Le 31 décembre 2008, la SA TONNA ELECTRONIQUE a cédé gracieusement aux sociétés PONT SUR SEINE INDUSTRIES et ANTENNES FT du mobilier et du matériel complètement amortis.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 décembre 2008.

Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST.

### 5- Rachat du fichier clients de la société SAT INDUSTRIE

Le 31 décembre 2008, la SA TONNA ELECTRONIQUE a racheté le fichier clients de SAT INDUSTRIES à la société SAT INDUSTRIES pour un montant de 60 000 euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 décembre 2008.

Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST.

### 6- Rachat de la marque SAT INDUSTRIE

Le 31 décembre 2008, la SA TONNA ELECTRONIQUE a racheté la marque SAT INDUSTRIE à la société SAT INDUSTRIES pour un montant de 5 000 euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 15 décembre 2008.

Personne intéressée : Monsieur Bruno PROUST.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

La société TONNA ELECTRONIQUE a mis à disposition des prêts et avances en compte courant à ses filiales EXACT COMMUNICATION, EXER VIDEOCOM et TONNA ELECTRONIQUE ESPANA.

Les conventions avec EXACT COMMUNICATION et EXER VIDEOCOM n'ont aucun effet sur l'exercice en raison de la transmission universelle de patrimoine au profit de TONNA ELECTRONIQUE des sociétés EXACT COMMUNICATION et EXER VIDEOCOM au 31 décembre 2008.

La convention avec TONNA ELECTRONIQUE ESPANA n'a eu aucun impact sur l'exercice suite à la liquidation de cette filiale.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 28 mai 2009

Reims, le 28 mai 2009

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

LAURENT PATE

François Plat  
Associé

Laurent Paté  
Associé

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Renouvellement du mandat de membres du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

# Projets de résolutions

## Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice de 1 194 673,73 €, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées au 4 de l'article 39 dudit code s'élevant à un montant global de 695,41 €.

Elle donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'imputer le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 1 194 673,73 €, sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

## Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

## Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 225-10 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du groupe, et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice faisant apparaître un bénéfice de 2 298 220,92 €.

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Patrice PETIT, demeurant 120, rue du Jard 51100 REIMS,
- Monsieur Thierry PETIT, demeurant 10, rue d'Anjou 51100 REIMS,
- Monsieur Bruno PROUST, demeurant 4, rue de Richebourg MELZ SUR SEINE 77171 BLUNAY,
- Monsieur Franck TONNA, demeurant 23, rue des Sculpteurs Jacques 51100 REIMS,

viennent à expiration ce jour, décide leur renouvellement, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, lesquels ont déclaré par avance accepter la mission qui vient de leur être confiée et qu'il n'existe, de leur chef, aucune incompatibilité ni interdiction à cette nomination.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités prévus par la loi relatifs aux résolutions qui précèdent.